

SÉNAT

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1979-1980

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 17 janvier 1980.
Enregistré à la Présidence du Sénat le 8 février 1980.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1) à la suite de la mission effectuée du 16 au 31 juillet 1979 par une délégation de cette commission chargée d'étudier les problèmes de l'enseignement supérieur, de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel ainsi que la protection de l'environnement en U. R. S. S.,

Par MM. Léon EECKHOUTTE, Paul SERAMY,
James MARSON et Roland RUET,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Callavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires ; Henri Agarande, Jean de Bagneux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Jean David, Alexandre Dumas, Charles Durand, Maurice Fontaine, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de La Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilo, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Emile Vivier.

SOMMAIRE

	Pages.
INTRODUCTION	3
COMPTE RENDU DU VOYAGE	5
TITRE PREMIER. — L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9
CHAPITRE PREMIER. — Les institutions de l'enseignement supérieur	10
A. — Organigramme de l'administration.....	10
B. — Le Ministère de l'Enseignement supérieur et secondaire spécialisé	11
C. — Les caractéristiques budgétaires et législatives.....	13
CHAPITRE 2. — L'organisation des établissements d'enseignement supérieur	14
A. — Les organes de direction	14
B. — Le personnel enseignant	15
CHAPITRE 3. — L'accès à l'enseignement supérieur	17
A. — La définition des besoins	17
B. — Les modalités du concours de sélection	17
C. — Le cas particulier d'Akademgorodok.....	18
D. — La composition sociologique des étudiants	19
CHAPITRE 4. — L'organisation et le déroulement des études	20
A. — Les programmes	20
B. — L'aide sociale et le placement	20
Conclusion	22
TITRE II. — LA CONSERVATION ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL	25
CHAPITRE PREMIER. — L'organisation administrative de la conservation du patrimoine	26
A. — Organigramme des institutions administratives et textes de références	26
B. — Les données budgétaires	27
CHAPITRE 2. — Bilan et perspective de la politique du patrimoine	27
Bilan des restaurations	27
Conclusion	28

	Pages.
TITRE III. — LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	29
CHAPITRE PREMIER. — L'organisation administrative de la protection de l'environnement	29
A. — Les textes de référence	29
1. — La Constitution	30
2. — L'arrêté du 29 décembre 1972.....	30
3. — L'arrêté du 1 ^{er} décembre 1978.....	30
B. — La répartition des compétences entre les différents organes.	32
1. — Le Ministère de l'Agriculture.....	32
2. — Le Ministère de la Bonification des Sols et des Eaux....	33
3. — Le Comité d'Etat des Forêts.....	33
4. — Le Ministère de la Pêche.....	33
5. — Le Ministère de la Santé.....	33
6. — Le Ministère de l'Intérieur.....	34
7. — Le Ministère de l'Energie et de l'Electrification.....	34
8. — Le Ministère de la Géologie.....	34
CHAPITRE 2. — Les problèmes de la politique de l'environnement.	35
A. — Les données budgétaires.....	35
B. — Les perspectives offertes par le Comité d'Etat pour l'hydro-météorologie	35
Conclusion	36
 ANNEXES :	
I. — Structure du système d'enseignement en U.R.S.S.....	39
II. — Evolution du nombre des admissions et des diplômés de l'enseignement supérieur	40
III. — Effectif des diplômés de l'enseignement supérieur répartis par régime d'études	41
IV. — Répartition de la population active par branche d'activité économique et taux de diplômés de l'enseignement supérieur dans les branches d'activité économique.....	42
V. — Loi du 15 décembre 1978 de la R.S.F.S.R. relative à la protection et à l'utilisation des monuments d'architecture et de culture	44
VI. — Loi fondamentale de l'U.R.S.S. (extraits) :	
Chapitre 2. — Système économique	47
Chapitre 8. — U.R.S.S., Etat fédéré	47
VII. — Exécution de la résolution du comité exécutif de la région de Moscou du 16 décembre 1974 sur la lutte contre le bruit dans les entreprises, les villes et autres lieux habités (extraits)	48
VIII. — Plan général de la protection de la nature et de création de parcs de réserves sur le territoire de la région de Moscou jusqu'en 1990	50
IX. — Chronologie sommaire de l'histoire de l'U.R.S.S. et des villes-étapes : Moscou, Novossibirsk, Tachkent, Samarkande, Boukhara, Kiev	52
X. — Carte itinéraire de la mission.....	61

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le 29 mai 1979, la Commission des Affaires culturelles a demandé à M. le Président du Sénat de soumettre au bureau de la Haute Assemblée l'autorisation d'envoyer entre le 16 et le 31 juillet 1979 une mission d'information en Union des Républiques socialistes soviétiques, pour y étudier les problèmes de l'enseignement supérieur, de la conservation et la promotion du patrimoine culturel ainsi que de la protection de l'environnement.

Réuni le 14 juin 1979, le Bureau du Sénat a émis un avis favorable à cette demande qui a été adoptée en séance publique conformément à l'article 21 du Règlement, le 15 juin 1979.

La délégation désignée par la commission était composée de la manière suivante :

Président : **M. Léon Eeckhoutte**, sénateur de la Haute-Garonne, président de la Commission des Affaires culturelles ;

Membres : **M. Paul Séramy**, sénateur de Seine-et-Marne, secrétaire de la Commission des Affaires culturelles ; **M. James Marson**, sénateur de la Seine-Saint-Denis, secrétaire de la Commission des Affaires culturelles ; **M. Roland Ruet**, sénateur de l'Ain, membre de la Commission des Affaires culturelles.

Cette délégation était accompagnée par un fonctionnaire du Secrétariat de la Commission des Affaires culturelles.

Grâce à l'obligeance de **M. le président et de MM. les questeurs du Sénat**, l'organisation du déplacement a été grandement facilitée, qu'ils en soient ici remerciés.

Le concours de **M. le Ministre des Affaires étrangères** et des services de son département a été pour beaucoup dans la réussite de la mission.

Qu'un hommage tout particulier soit rendu à Son Excellence **M. Henri Froment-Meurice**, ambassadeur de France en U. R. S. S. et aux membres de la mission diplomatique française à Moscou, en

particulier **M. François-Xavier Gendreau**, premier conseiller, **M. Jean Gerbier**, attaché scientifique, et **MM. Colombert et Hamant**, attachés culturels.

L'organisation matérielle du voyage a été préparée par l'*Association France - U. R. S. S.* Les remerciements des membres de la mission vont à **M. Guy Desson**, président délégué, et à **M. Philippe Continsouzas**, secrétaire national, dont le dévouement et la compétence ont permis de trouver à tous les problèmes les solutions les plus appropriées.

L'Association U. R. S. S. - France, en particulier **M. Eugène Polevoi**, secrétaire national, et le représentant de France - U. R. S. S. à Moscou, **M. Michel de Roussen**, ont beaucoup fait pour organiser le voyage. Qu'ils veuillent bien trouver ici la gratitude de la délégation.

Les services de l'*Intourist* ont organisé de façon tout à fait exceptionnelle le déroulement du voyage dans ses moindres détails. Les sénateurs sont très reconnaissants envers **M. Valentin Lebedev**, président du conseil d'administration de l'*Intourist*, auquel ils tiennent à renouveler leurs félicitations. Celles-ci vont également à tous ses collaborateurs, en particulier les guides interprètes, lesquels grâce à leur maîtrise excellente de la langue française ont permis d'avoir les échanges les plus approfondis avec tous les interlocuteurs rencontrés au cours de la mission. **Mlle Tatiana Korostelova** de Novossibirsk a été d'une rare efficacité et d'une courtoisie parfaite. Les mêmes compliments s'adressent à **Mlle Irina Filenko** de Kiev et à **M. Valeri Petrossjan** de Tachkent.

Enfin, il est agréable aux membres de la mission d'exprimer à leurs hôtes soviétiques leur gratitude pour leur accueil toujours empreint d'amitié et pour les multiples égards dont ils les ont entourés au cours des différentes étapes du voyage. Trop nombreux pour être tous cités ici — on trouvera leurs noms dans le compte rendu du voyage ci-après — la délégation tient à remercier en particulier Son Excellence **M. Stefan Tchervonenko**, ambassadeur d'U. R. S. S. en France, qui a dès l'annonce du départ de la mission, sensibilisé les autorités de son pays et, ce faisant, contribué de manière active à son bon déroulement, tout comme **M. Vsévolod Soukhov**, premier secrétaire près l'ambassade d'U. R. S. S. en France.

Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression bien sincère de la reconnaissance des membres de la délégation de la Commission des Affaires culturelles et, au travers d'eux, celle du Sénat de la République française.

COMPTE RENDU DU VOYAGE

Lundi 16 juillet 1979, Paris :

10 h 30 (heure locale) : la délégation quitte l'aéroport d'Orly-Sud par le vol régulier d'Air France pour **Moscou** ;

15 h 10 (heure locale) : la délégation est accueillie à son arrivée à l'aéroport de Cheremetievo par **M. François-Xavier Gendreau**, premier conseiller près l'ambassade de France en U.R.S.S. et les représentants des associations France-U.R.S.S. et U.R.S.S.-France.

Mardi 17 juillet 1979 :

10 heures : réunion de travail au Ministère de l'Enseignement supérieur avec **M. Elioutine**, Vice-Ministre de l'Enseignement supérieur et secondaire spécialisé de l'U.R.S.S., chargé des Relations internationales du Ministère, et **M. Koulik**, chef du Bureau des Relations avec les pays capitalistes à la Direction des relations extérieures du Ministère ;

15 h 45 : rencontre au monastère Saint-Pierre avec **M. Ivanov**, vice-président de l'Association pour la restauration et la conservation des monuments historiques.

Mercredi 18 juillet 1979 :

10 heures : réception au Soviet suprême de l'U.R.S.S. au palais du Kremlin. Réunion de travail avec **M. Guéorguy Joukov**, président de la section Soviëto-française du groupe parlementaire de l'U.R.S.S., membre de la Commission des Affaires étrangères du Soviet des nationalités, membre suppléant du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, **M. Barabach**, Premier Vice-Ministre de la Culture de l'U.R.S.S., **M. Sofinski**, Premier Vice-Ministre de l'Enseignement supérieur et secondaire spécialisé, **M. Chitikov**, président de la Commission culturelle du Soviet des nationalités, **M. Grivenko**, directeur du Service des commissions, entourés de plusieurs hauts fonctionnaires du Soviet suprême, suivie d'une visite des palais et cathédrales du Kremlin ;

15 h 15 : visite de l'université de Moscou et rencontre avec **M. Igor Ternov**, premier vice-recteur, a.i., et les membres du Conseil de l'université.

Jeudi 19 juillet 1979 :

10 heures : réunion de travail au Ministère de l'Environnement avec **M. Israel**, président du Comité d'Etat et du Contrôle de l'environnement, **Mme Gasilina**, directrice de la Section du contrôle de l'environnement, **M. Kotkine**, directeur de la Section des relations internationales et de la coopération scientifique du Ministère, et **M. Kazakov**, chargé de la Coopération du Ministère avec la France et les Etats-Unis ;

15 heures : visite du Musée des armures du Kremlin et de la galerie Tretyakov ;

21 h 25 : départ pour Irkoutsk par vol régulier d'Aeroflot de l'aéroport de Domodiédovo.

Vendredi 20 juillet 1979 :

8 h 15 (heure locale) : arrivée à l'aéroport d'Irkoutsk ;

16 heures : réception à la Maison de l'Amitié et rencontre avec **M. Rurie Zalaev**, président du Présidium de l'Union des associations de l'amitié avec les pays étrangers, **Mme Patroucheva**, vice-présidente du Comité exécutif de la ville, **Mme Lazareva**, responsable du Comité exécutif pour la culture, **Mme Pozdniakova**, vice-présidente de l'Association régionale pour la conservation des monuments d'histoire et de la culture, **Mme Licina**, directrice de l'Ecole normale supérieure, **M. Zobnina**, professeur à l'université, **Mme Koktacheva**, directrice de la Maison de l'Amitié.

Samedi 21 juillet 1979 :

10 heures : départ pour le lac Baïkal, visite du lac et du Musée de la faune et de la flore.

Dimanche 22 juillet 1979 :

10 heures : visite du Musée sibérien et de la ville d'Irkoutsk ;

23 heures : départ pour Novossibirsk par vol régulier d'Aeroflot.

Lundi 23 juillet 1979 :

1 h 30 (heure locale) : arrivée à l'aéroport de **Novossibirsk** ;

15 heures : rencontre à l'hôtel de ville avec **M. Yassoulouniass**, premier vice-président du Comité central exécutif de la ville, suivie d'une visite de la ville.

Mardi 24 juillet 1979 :

10 heures : départ pour **Akademgorodok** ;

11 heures : rencontre avec le professeur **Josif Geiczy**, président de la section sibérienne de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S., **M. Alexander Gerassimov**, chargé des relations extérieures de la Section sibérienne de l'Académie des sciences de

l'U.R.S.S., **M. Dimitri Belyaev**, président de l'Institut de cytologie et de génétique de Sibérie, suivie d'une visite de la Cité des savants et du Musée d'Akademgorodok ;

17 heures : départ de l'aéroport de Novossibirsk pour Tachkent ;

19 heures (heure locale) : arrivée à l'aéroport de **Tachkent**.

Mercredi 25 juillet 1979 :

10 heures : rencontre au Soviet suprême de l'Ouzbekistan avec **M. Khabiboullajev**, président de la Commission de l'enseignement public du Soviet suprême, vice-président de l'Académie des sciences d'Ouzbekistan, président de la Commission des Sciences humaines de l'Académie des sciences d'Ouzbekistan, **M. Chaikhov**, vice-président de la Commission de l'Environnement et des Sous-sols du Soviet suprême, recteur de l'université agricole de Tachkent, **M. Nijazov**, membre de la Commission permanente de l'Enseignement public du Soviet suprême, **M. Djalilou**, membre de la Commission du Plan et des Finances, Premier Vice-Ministre de l'Agriculture, **M. Tchoudnovski**, chef du Département des commissions permanentes du Soviet suprême d'Ouzbekistan ;

15 heures : départ de l'aéroport de Tachkent pour Samarkande par vol régulier d'Aeroflot ;

16 heures : arrivée à l'aéroport de **Samarkande**.

Jeudi 26 juillet 1979 :

10 heures : rencontre avec **M. Doualiev**, premier vice-président du Comité exécutif de la ville, entouré de l'architecte en chef de Samarkande et du secrétaire général de la mairie ;

15 heures : visite des monuments, de l'Institut du mouton et d'une fabrique de porcelaine.

Vendredi 27 juillet 1979 :

8 h 30 : départ de l'aéroport de Samarkande pour Boukhara ;

9 h 20 : arrivée à l'aéroport de **Boukhara** ;

11 heures : réception à l'hôtel de ville et entretien avec **M. Chakarov**, président du Comité exécutif de Boukhara ;

15 heures : visite des monuments de la ville et d'une fabrique de broderies.

Samedi 28 juillet 1979 :

10 heures : départ de l'aéroport de Boukhara pour Tachkent par vol d'Aeroflot ;

11 heures : arrivée à l'aéroport de Tachkent ;

15 heures : visite des monuments, des musées de la ville.

Dimanche 29 juillet 1979 :

9 heures : départ de l'aéroport de Tachkent pour Kiev par vol d'Aeroflot ;

10 h 50 (heure locale) : arrivée à l'aéroport de Kiev ;

15 h 30 : visite de la collégiale Sainte-Sophie et de la ville.

Lundi 30 juillet 1979 :

10 heures : visite du monastère de la Laure de Petchersk ;

15 heures : rencontre au Soviet suprême d'Ukraine avec **M. Maksimovitch**, recteur de l'université de Lvov, et président de la Commission pour l'Enseignement et la Science, **M. Maiboroda**, compositeur, président de la Commission de la Culture du Soviet suprême, **M. Trefilov**, membre de la Commission pour l'Enseignement et la Science, vice-président de l'Académie des sciences d'Ukraine, **M. Zelinsky**, Vice-Ministre de la Santé publique, **M. Koltonuk**, Vice-Ministre de la Culture, **M. Letvinov**, premier vice-président du Comité d'Etat pour la Protection de l'Environnement et des Monuments ;

18 heures : rencontre à la Maison de l'Amitié avec **M. Tikholaz**, président de la Société ukrainienne pour l'amitié, **Mme Menjeres**, adjoint au maire de Kiev, chargée de l'enseignement, **Mme Boudarenko**, vice-présidente de la Société ukrainienne pour l'amitié, **M. Rodamanov**, président de la section ukrainienne d'U.R.S.S.-France, **M. Tcherniavski**, directeur de la Société ukrainienne d'amitié, chargé des relations avec les pays de l'Ouest, **M. Ivanov**, secrétaire de l'Association U.R.S.S.-France.

Mardi 31 juillet 1979 :

10 heures : rencontre au Ministère de l'Enseignement supérieur de l'Ukraine avec **M. Efimenko**, Ministre de l'Enseignement supérieur et moyen spécialisé, **Mme Kolossova**, Vice-Ministre de l'Enseignement supérieur, chargée des relations extérieures, et **M. Sorokopoude**, directeur du Service des relations extérieures du Ministère ;

15 h 30 : départ de l'aéroport de Kiev pour Belgrade par vol régulier d'Aeroflot ;

15 h 25 (heure locale) : arrivée à l'aéroport de Belgrade ;

18 h 25 : départ pour Paris par vol régulier d'Air France ;

21 h 25 (heure locale) : arrivée à l'aéroport d'Orly-Sud.

TITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Avant d'aborder les caractéristiques de l'enseignement supérieur de l'U. R. S. S., il est nécessaire, pour la clarté de l'exposé, de le replacer dans l'ensemble du système scolaire dont il est l'aboutissement.

Depuis juillet 1973, la loi donne à **l'enseignement obligatoire une durée de dix années** à partir de 1975, de sept à dix-huit ans, comportant un tronc commun de huit années (sept-seize ans). Celui-ci est sanctionné par un certificat de fin d'études secondaires obligatoires obtenu par l'ensemble des élèves (3 ou 4 % de redoublants). 96 % des élèves qui sortent de ce tronc commun poursuivent leurs études dans l'une ou l'autre des voies suivantes :

— soit dans **l'enseignement secondaire** (second cycle qui comprend deux classes, neuvième et dixième), et sortent avec un certificat de fin d'études secondaires ;

— soit dans **l'enseignement secondaire spécialisé** (technicums) dont le diplôme a l'équivalence avec le précédent (durée des études quatre ans) ;

— soit dans les **établissements professionnels techniques** dont le niveau général tend à se rapprocher de celui de l'enseignement secondaire.

Les perspectives envisagent que 90 % des enfants entrés à l'école dix ans auparavant auront la formation secondaire complète.

C'est donc à ces adolescents que s'ouvre l'enseignement supérieur suivant des modalités qui seront analysées plus loin.

Il faut rappeler que, parallèlement à cette filière, il en existe une autre un peu plus lente qui est ouverte à tous, sans limite d'âge : **les cours du soir ou par correspondance** (écoles de la jeunesse ouvrière et paysanne pour l'enseignement général, technicums du soir pour l'enseignement technique), qui donnent à tous ceux qui le désirent la possibilité tout en travaillant, d'achever leur formation secondaire et d'accéder, comme les précédents, à la formation supérieure. Ces divers systèmes de formation permettent aux ouvriers dans la production de suivre des études supérieures.

CHAPITRE PREMIER

Les institutions de l'enseignement supérieur.

Il faut distinguer deux grandes catégories d'établissements d'enseignement supérieur :

— **les instituts** qui peuvent porter le nom de grandes écoles, écoles supérieures techniques, conservatoires, etc. ;

— **les universités.**

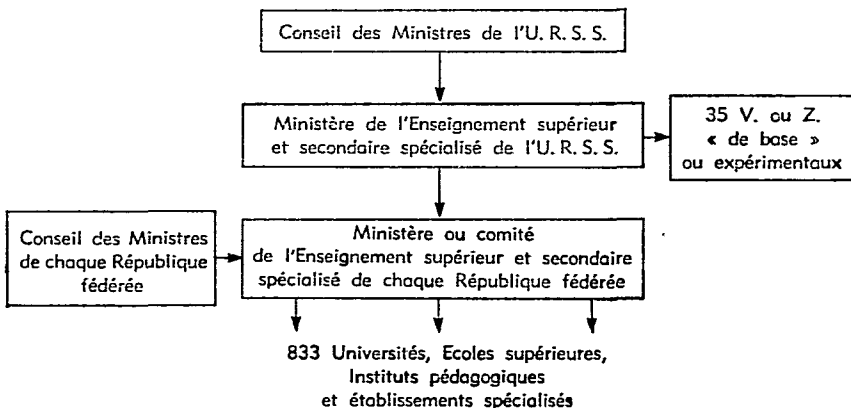
Les premiers, dont le degré de spécialisation est plus ou moins large, préparent des cadres pour les différentes branches d'activité : transports, construction, métallurgie, communications, enseignement, culture, etc. On y étudie surtout les sciences du point de vue de leur application immédiate.

Les secondes ont un éventail de formation beaucoup plus large par la multiplicité de leurs facultés et les étudiants y reçoivent une préparation théorique et pratique approfondie.

Alors que les premiers établissements préparent des **spécialistes polyvalents** dans une branche économique dont les professeurs sont généralement bivalents, les secondes fournissent des **spécialistes dans une branche scientifique** donnée : physique, chimie, histoire, etc., qui exercent en même temps comme professeurs dans les écoles secondaires et supérieures, donc avec deux qualifications : le physicien est en même temps un professeur de physique, l'historien un professeur d'histoire...

A. — ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION

Le tableau ci-après explicite les principaux mécanismes de décisions au plus haut niveau.



On compte actuellement **soixante-deux universités** :

— en **République socialiste fédérative de Russie** : Gorki, Irkoutsk, Kazan, Léninegrad, Moscou, Rostov, Saratov, Sverdlovsk, Tomsk, Voroneje, Novossibirsk, Omsk, Ivanovo, Kemerovo, Tioumen, Barnaoul, Krasnoïarsk, et une dans chacune des seize républiques autonomes qui se trouvent sur son territoire, dont Kazan, Oufa, Ordjonikidzé, etc. ;

— en **Ukraine** : Dniépopétrovsk, Kharkov, Kiev, Lvov, Odessa, Oujgorod, Tchernovitz, Donetsk ;

— en **Ouzbékistan** : Samarkand, Tachkent, plus une dans la République autonome de Kara-Kalpakie ;

— en **Lithuanie** : Vilnius, Kaunas ;

— en **Biélorussie** : Minsk, Gomel ;

— au **Kazakhstan** : Alma-Ata et Karaganda, et une dans chacune des neuf autres républiques fédérées et des trois républiques qu'elles comportent.

B. — LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE SPÉCIALISÉ (M. E. S. S. S.)

Ce Ministère gère deux types d'enseignement :

— d'une part, **l'enseignement supérieur** proprement dit, dispensé dans 868 établissements d'enseignement supérieur : universités, instituts pédagogiques, écoles supérieures, « académies », etc. ;

— et, d'autre part, **l'enseignement secondaire spécialisé**, où sont admis les techniciens diplômés comparables à nos I. U. T.

Les « universités populaires » rattachées aux municipalités ou aux ministères sectoriels, ne sont pas gérées par le M. E. S. S. S.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et secondaire spécialisé de l'U. R. S. S. est organisé de la manière suivante :

— la **Direction principale des Etablissements d'enseignement supérieur qui comporte** :

— le Département des universités et des instituts d'économie ;

— le Département des écoles d'ingénieurs ;

— le Département des affectations de spécialistes ;

- **la Direction pédagogique de l'Enseignement supérieur qui comporte :**
 - le Département général de la méthodologie ;
 - le Département des universités et des « humanités » (y compris la médecine) ;
 - le Département des manuels et des méthodes didactiques ;
 - le Département des stages pratiques ;
- **la Direction pédagogique de l'Enseignement secondaire spécialisé :**
 - le Département de l'enseignement technique ;
 - le Département de l'enseignement agricole, médical et des lettres ;
- **la Direction de l'Enseignement des sciences sociales :**
 - le Département de l'enseignement de l'histoire du parti ;
 - le Département de l'économie politique ;
 - le Département de la philosophie et du communisme ;
 - le Département de l'enseignement des disciplines sociales dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé ;
- **la Direction du Plan et du Budget (juridique et financière) ;**
- **la Direction des Relations extérieures :**
 - le Département des relations avec les pays socialistes ;
 - le Département des relations avec les pays capitalistes : U. S. A.-Canada-Japon, Europe, France ;
 - le Département des relations avec les pays en voie de développement ;
 - le Département de l'accueil des étudiants étrangers ;
- **la Direction de l'enseignement dispensé aux étudiants, aspirants (chercheurs de troisième cycle) et boursiers étrangers ;**
- **la Direction des Cadres scientifiques et pédagogiques (recherche et formation des formateurs) et de l'élévation des qualifications.**

Il existe, en outre, au sein du Comité d'Etat près le Conseil des Ministres de l'U. R. S. S. pour les normes, **une Direction des cadres et des établissements d'enseignement** auquel s'ajoute :

— **le Conseil pour les établissements d'enseignement supérieur près le M.E.S.S.S.**, chargé de mettre en œuvre les réformes des programmes et la planification à long terme de la formation et de la qualification des cadres scientifiques et des formateurs ;

— ainsi qu'une série de **commissions** rassemblant des responsables du M.E.S.S.S., de l'Académie des Sciences et des Ministères sectoriels.

C. — LES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES ET LÉGISLATIVES

Le M.E.S.S.S. de l'U.R.S.S. gère directement les « universités de base », par exemple l'université de Moscou, celle de Dniepropetrovsk, ou celle de Kazan. Il contrôle l'utilisation des enveloppes de chaque M.E.S.S.S. des républiques fédérées. Un M.E.S.S.S. assure la répartition par l'université des fonds alloués aux chapitres principaux suivants :

- **fonds des traitements ;**
- **fonds des bourses ;**
- **fonds de fonctionnement et d'entretien des bâtiments,**

sans que le recteur de l'université puisse modifier la ventilation des crédits (à l'exception de 1 % du fonds des bourses qui peut être affecté à l'aide sociale aux étudiants méritants).

*
* *

Sans entrer dans le détail de la législation, il convient de rappeler que la dernière réforme importante de l'enseignement supérieur remonte aux années 1972-1973 :

— « **sur les mesures à prendre pour perfectionner l'enseignement supérieur dans le pays** », arrêté du C. C. (1) du P.C.U.S. (2) et du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. en date du 18 juillet 1972, publié par *La Pravda* du 30 juillet 1972 ;

— « **les principes de la législation de l'U.R.S.S. et des républiques fédérées sur l'éducation nationale** », loi-cadre publiée par *Les Izvestia* du 20 juillet 1973.

D'autres lois, décrets ou règlements ont complété ce dispositif. Les dernières mesures traitent des soutenances de thèses et de la centralisation de l'information concernant les recherches de doctorat :

— « **des mesures destinées à perfectionner le réseau des conseils de spécialistes pour la soutenance des thèses et l'attribution des titres scientifiques** », décret du Plenum de la Commission supérieure d'Attestation près le Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. en date du 22 juin 1979 ;

— « **instruction concernant la présentation au Centre fédéral d'information scientifique et technique des thèses de candidature (troisième cycle) et de doctorat en vue de la préparation de microfilms, de la diffusion de l'information sur les thèmes des thèses soutenues et de l'expédition par ledit centre de copies de ces thèses** » en date du 11 mai 1979.

(1) Comité central.

(2) Parti communiste de l'Union soviétique.

CHAPITRE 2.

L'organisation des établissements d'enseignement supérieur.

Le nombre des établissements s'est accru sensiblement au cours des soixante dernières années :

- de 105 en 1914 avec 127 000 étudiants ;
- à 248 en 1922 avec 216 000 étudiants ;
- à 800 en 1970 avec 4 580 000 étudiants ;
- à **848 en 1975 avec 4 800 000 étudiants environ, dont un peu plus de la moitié à temps complet.**

Ces établissements sont répartis comme on l'a vu sur l'ensemble du territoire et concernent toutes les nationalités.

A. — LES ORGANES DE DIRECTION.

Comme nous l'avons signalé précédemment, les établissements d'enseignement supérieur sont placés sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement secondaire spécialisé. Ce Ministère existe à l'échelle de l'Union et à celle des Républiques fédérées.

Les établissements sont dirigés par un Conseil scientifique qui comprend : le recteur, trois vice-recteurs (chargés respectivement du travail scientifique, du travail éducatif et de la vie matérielle), les doyens des différentes facultés, les titulaires de chaires, les élus du corps enseignant, les élus du Conseil des étudiants et du Komsomol.

Malgré la très grande diversité des quelque 900 établissements d'enseignement supérieur, **la structure type d'une université se répartit en douze facultés** dont :

- **six de sciences humaines** (histoire, philologie, philosophie, économie, droit, journalisme) ;
- **six de sciences de la nature** (physique, mécanique et mathématiques, chimie, biologie, géologie et géographie).

Chaque faculté compte un nombre variable de chaires, selon les spécialisations, dont la responsabilité est confiée en général à des docteurs ès sciences ou à des « candidats ès sciences » (les premiers ayant soutenu deux thèses successives, les seconds une seule).

B. — LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel enseignant comprend **les professeurs**, qui sont titulaires du doctorat ès sciences, **les « docents »** (chargés de cours), qui sont « candidats ès sciences » ou encore de grands **spécialistes** sans titre universitaire mais ayant une expérience dans le travail de la recherche et **les assistants**, qui sont des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les changements de poste au cours de la carrière se font par concours sur titres et les vacances de postes sont signalées dans la presse spécialisée. C'est ainsi que *Outchitelskaïa Gazeta* (journal des travailleurs de l'enseignement et de la science pédagogique) des 10 février et 13 mars 1979 publiait les demandes de quarante-quatre établissements pour un ou plusieurs postes dans les catégories énumérées ci-dessus.

Dans la *Pravda* du 23 janvier 1978, on pouvait lire que **370 000 personnes enseignaient dans l'enseignement supérieur**, soit en moyenne dix à douze étudiants par enseignant, selon les spécialités.

Les professeurs pour les disciplines techniques, enseignées plus particulièrement dans les écoles techniques professionnelles, sont des ingénieurs sortant de divers instituts où en plus de la formation correspondant à leur spécialité, ils suivent des cours de pédagogie, de psychologie et de méthodologie.

En ce qui concerne l'enseignement général, on distingue trois types de formation pour les maîtres de l'école de dix ans :

— **les écoles normales** (sortes de techniciens pédagogiques relevant de l'enseignement secondaire spécialisé) où en trois années après l'école obligatoire, on forme les maîtres du cycle élémentaire ;

— **les instituts pédagogiques** où en cinq ans, toujours après l'école de dix ans, sont formés les maîtres de l'école du second degré ;

— **les universités** pour la formation des maîtres du second cycle du second degré, mais surtout des enseignants du supérieur.

Actuellement, les maîtres de l'enseignement secondaire sortent en grande partie des instituts pédagogiques et des universités dont les facultés pédagogiques permettent de préparer simultanément un spécialiste et un professeur dans sa spécialité.

Les meilleurs et les plus qualifiés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur peuvent être désignés pour enseigner dans le troisième degré, mais ils ne peuvent être ni docents, ni

titulaires de chaire. Pour occuper ces postes, ils doivent suivre une préparation supplémentaire dont la première étape est l'« aspiranture ».

Ce second cycle de l'enseignement supérieur qui prépare aussi les cadres scientifiques, n'existe pas dans tous les établissements. Le nombre et l'orientation de chaque section d'aspirants sont déterminés par le Comité d'Etat pour la science et la technique près le Conseil des Ministres en collaboration avec le Gosplan et les diverses académies.

Pour entrer dans l'aspirantariat, les candidats doivent d'abord subir avec succès un examen appelé le « minimum du candidat », dont les épreuves portent sur la spécialité choisie et obtenir un avis favorable écrit de la commission d'admission de l'établissement après entretien avec l'impétrant et examen de ses travaux scientifiques antérieurs publiés ou non.

Ensuite, les candidats se présentent au concours d'entrée dans l'aspiranture qui comprend des épreuves sur la spécialité, sur l'histoire du P. C. de l'U.R.S.S., une langue étrangère. Admis au concours, l'aspirant prépare une thèse sur un thème scientifique d'actualité, sous la direction d'un directeur de thèse. Cette préparation dure trois années pendant lesquelles il reçoit une bourse et jouit des mêmes avantages que les étudiants. Ayant soutenu sa thèse avec succès, il obtient le grade de « candidat ès sciences » et le droit d'accéder à certains postes.

La deuxième étape, c'est le doctorat, dont l'aboutissement est la soutenance d'une deuxième thèse et l'attribution du grade de « docteur ès sciences » donnant le droit de porter le titre de professeur et de postuler aux postes les plus élevés de l'université.

Leur répartition est inégale puisqu'en 1975 seulement 1,4 % des enseignants des instituts pédagogiques avaient ce titre alors que la moyenne pour l'ensemble de l'enseignement supérieur dépassait 3,5 %.

CHAPITRE 3.

L'accès à l'enseignement supérieur.

A. — LA DÉFINITION DES BESOINS

Le recrutement de l'enseignement supérieur, tout comme celui de l'enseignement secondaire spécialisé qui dépend du même Ministère, **est planifié d'après les besoins de l'économie nationale**. En se fondant sur les rythmes d'évolution d'une branche donnée en fonction du progrès technique, on détermine le nombre de spécialistes nécessaires à l'économie dans son ensemble, donc des diplômés à attribuer dans chaque spécialité pour une période donnée. Ces calculs font d'ailleurs partie d'un plan d'ensemble concernant les cadres à la fois de formation supérieure et ceux de formation secondaire spécialisée afin de respecter un certain rapport entre ces deux catégories. En fonction des conditions économiques et techniques, ce rapport varie. En 1960, il était de 1 pour 2 ou 3, en 1974, il était passé à 1 pour 3 ou 4, il s'agissait alors d'augmenter le nombre des spécialistes de formation secondaire spécialisée.

Le concours d'entrée dans l'enseignement supérieur traduit rigoureusement les besoins définis par le « Gosplan ». En 1974, alors que 2 510 000 élèves achevaient leur formation secondaire, l'enseignement supérieur admettait 963 000 étudiants, dont 566 000 à temps complet, les autres entrant dans les sections du soir et par correspondance.

B. — LES MODALITÉS DU CONCOURS DE SÉLECTION

L'admission se déroule généralement en juillet-août pour les sections de jour, alors que pour les autres sections ils s'échelonnent de janvier à septembre selon les spécialités et le caractère plus ou moins saisonnier du travail des postulants.

Des épreuves communes figurent dans tous les concours d'entrée et elles portent sur un programme commun conforme à celui de l'école secondaire. Elles concernent les disciplines suivantes : langue et littérature russes (épreuve écrite) ou langue nationale dans laquelle a été suivi l'enseignement. Souvent une langue étrangère (épreuve orale).

L'essentiel du concours porte sur **des épreuves spéciales correspondant au profil de l'établissement ou de la faculté choisis**. Elles sont au nombre de deux ou trois, généralement une écrite et deux orales. Ainsi pour les sections techniques, l'astronomie, l'exploitation forestière, etc., il y a une épreuve écrite et une épreuve orale de mathématiques et une épreuve orale de physique. Pour la construc-

tion : mathématiques (oral), physique (oral), dessin technique, mais s'il s'agit de la spécialité d'architecte on y ajoute une épreuve de dessin d'art.

Pour les facultés de sciences humaines, il y a deux épreuves de langue russe ou de la langue nationale (une écrite et une orale), et parmi les épreuves spéciales se trouve toujours une épreuve sur l'histoire de l'U.R.S.S.

Les épreuves écrites sont numérotées pour assurer une correction impartiale. Les épreuves orales se déroulent devant un jury formé de deux examinateurs et s'échelonnent sur plusieurs jours. Les appréciations sont les suivantes : excellent, bon, satisfaisant, insuffisant, et sont affichées à la fin de chaque épreuve. Ce sont les épreuves spéciales qui sont subies en premier et tout candidat ayant obtenu une note insuffisante à une épreuve soit écrite, soit orale, n'est pas autorisé à poursuivre.

La Commission d'admission comprend le recteur de l'établissement, les doyens des facultés, des représentants des organisations locales (parti, Soviet, Syndicat des enseignants, des représentants des étudiants et des organisations sociales). Ses travaux sont rendus publics et, dans sa décision pour l'admission définitive des candidats, elle tient compte non seulement de leur niveau de préparation, mais encore de leur réussite à l'école ou au travail, et aussi de leur approche consciente dans le choix de la profession qui est révélée par des entretiens individuels.

A égalité de points, la préférence est donnée aux candidats qui ont une formation secondaire spécialisée ou une certaine expérience dans le domaine considéré ou à ceux qui ont été dirigés vers l'enseignement supérieur par les kolkhozes, sovkhoses, entreprises industrielles ou autres collectifs de travail. De même, les jeunes revenant du service militaire jouissent d'une certaine priorité. Les élèves qui sortent de l'école secondaire avec la médaille d'or ne passent que les épreuves spéciales, mais si la première note obtenue n'est pas « excellent », ils retombent dans le régime commun.

Ceux qui ont obtenu des appréciations positives mais n'ont pas été admis du fait du nombre limité de places peuvent obtenir au secrétariat de la Commission d'examen une attestation leur permettant, en cas de vacances, d'entrer dans un établissement analogue.

C. — LE CAS PARTICULIER D'AKADEMGORODOK

« La petite cité des savants », qui est la section sibérienne de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S., possède en dehors de ses instituts et laboratoires de recherche un établissement d'enseignement secondaire où l'accès est particulièrement sélectif. Des pro-

blèmes de mathématiques sont diffusés dans tous les établissements secondaires de Sibérie où se déroulent les premières épreuves de sélection.

Sur les 30 000 élèves qui concourent chaque année, seuls 2 000 sont déclarés admissibles. Ils viennent alors à Akadcmgorodok et passent une autre série d'épreuves: les 300 meilleurs seront admis à terminer dans la Cité des savants leurs trois dernières années du cycle secondaire. A l'issue de cette scolarité, les élèves ne sont pas dispensés du concours d'entrée dans l'enseignement supérieur, mais peu d'entre eux échouent en raison du niveau élevé de préparation qu'ils ont reçu.

Devenus étudiants, ils suivent dans les mêmes conditions que les autres le *cursus* de l'enseignement supérieur. Il convient de noter que les élèves formés à Akademgorodok ne se présentent pas tous au concours d'entrée dans cette université et peuvent accéder, après concours, à d'autres établissements supérieurs d'U. R. S. S. En revanche tous les élèves, sans distinction, qui terminent les études secondaires peuvent se présenter au concours d'entrée d'Akademgorodok comme des autres universités.

D. — LA COMPOSITION SOCIOLOGIQUE DES ÉTUDIANTS

L'état des statistiques est assez peu développé sur ce point. On peut néanmoins se faire une idée de la situation dans ce domaine grâce à une étude publiée à Moscou en 1978 intitulée: « **L'école supérieure facteur de changement de la structure sociale de la société socialiste développée.** »

Le tableau ci-après montre la structure sociale des étudiants admis en première année d'études supérieures :

Structure sociale des étudiants admis en première année d'études supérieures (enseignement à temps plein).

GROUPE SOCIAL	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976
	Pourcentage.						
Ouvriers	37,1	37,7	39,8	42,4	44,4	45,4	45,5
Kolkhoziens	8,5	9	9,9	8,8	6,5	6,6	7,5
Employés	54,4	53,3	50,3	48,8	49,1	48	47

On relève certaines disparités selon l'appartenance à un groupe social ou à un autre. La promotion sociale qui reste l'objectif permanent, se traduit par un accroissement de la proportion des élèves issus des milieux ouvriers au regard de la place que leurs parents occupent dans la population totale du pays avec certaines limites cependant.

CHAPITRE 4.

L'organisation et le déroulement des études.

A. — LES PROGRAMMES

La durée des études dans les écoles supérieures d'U. R. S. S. varie en fonction de la spécialité de quatre ans et demi à cinq ans et demi, voire six ans pour la médecine, sans compter l'année de spécialisation.

Les programmes se décomposent en trois cycles :

1° **Disciplines sociales** : histoire du P. C. U. S., économie politique, marxisme-léninisme, matérialisme dialectique et historique, communisme scientifique ;

2° **Disciplines générales** : mathématiques, physique, chimie, biologie, mécanique théorique (selon l'orientation choisie), langue étrangère (pour tous) ;

3° **Disciplines** qui déterminent la qualification du **spécialiste**.

L'enseignement des matières du troisième groupe occupe 50 % du temps assigné à l'ensemble des cours. L'acquisition des connaissances théoriques se fait par cours magistraux, séminaires, consultations collectives ou individuelles avec les enseignants. La formation comprend aussi un travail pratique à l'extérieur des études.

L'année universitaire se divise en deux semestres : le premier, septembre-janvier, est suivi de deux semaines de vacances d'hiver, le deuxième, de février à mai. A la fin de chaque semestre ont lieu des examens de contrôle. La dernière année d'études est consacrée à la préparation du diplôme. Il peut s'agir d'un « mémoire » ou d'un examen d'Etat (au choix) dans les facultés de sciences humaines par exemple, mais dans les spécialités techniques, il s'agit de la réalisation d'un « projet » qui doit avoir un but concret.

La réussite est couronnée par le **diplôme de fin d'études supérieures attribué par la Commission des Attestations**.

B. — L'AIDE SOCIALE ET LE PLACEMENT

La plupart des étudiants reçoivent **des bourses d'Etat** pour l'attribution desquelles il a été tenu compte du quotient familial jusqu'en 1972. Leur montant mensuel est variable avec les établis-

sements et s'échelonne de 40 à 65 roubles (1). Les bourses sont versées pour toute la durée des études à condition que celles-ci soient satisfaisantes. Le taux est progressif de la première année à la dernière année.

Il existe aussi **des bourses plus importantes destinées aux meilleurs étudiants**. Elles peuvent atteindre jusqu'à 100 roubles par mois et portent des noms de savants, écrivains, hommes politiques célèbres. De plus, depuis 1972, les syndicats ont créé un système supplémentaire de bourses pour les étudiants (50 de 80 roubles chacune au 1^{er} septembre 1972). Les entreprises sovkhoses, kolkhozes qui détachent certains de leurs membres pour faire des études supérieures ont un système de bourses qui leur est propre.

Les étudiants dont la famille n'habite pas la ville de la faculté résident dans les foyers de leur établissement où les charges ne doivent pas être supérieures à 5 % du montant de la bourse.

Les étudiants bénéficient de 50 % de réduction sur tous les transports pour se rendre au lieu des études et des examens.

85 % des étudiants achèvent leurs études avec succès. 10 % n'atteignent pas le niveau et environ 5 % abandonnent en cours d'études. Ces défections sont intégrées pour déterminer le nombre des admissions aux concours d'entrée.

C'est généralement au cours de sa dernière année d'études que l'étudiant est informé de son **affectation**. Le recrutement des spécialistes étant planifié, chaque entreprise signale ses besoins en personnes au Gosplan qui transmet dans les établissements correspondants la liste des emplois vacants. Celle-ci est communiquée aux étudiants qui choisissent par **ordre de mérite**.

Lors de l'entrée en fonction, les frais de déplacement ainsi que les frais d'installation, sont pris en charge par l'Etat et les entreprises sont chargées de fournir pendant un an un appartement au jeune cadre.

Des systèmes de coefficients ont été mis en place qui accordent des avantages aux étudiants qui acceptent de s'installer dans des zones difficiles (comme en Sibérie).

(1) 1 rouble : 6,50 F.

Conclusion.

Depuis une dizaine d'années, le système éducatif soviétique fait l'objet de profonds remaniements qui visent à l'adapter aux besoins de l'économie. En 1977, la scolarité a été progressivement portée à dix ans ; en 1980, 97 % des élèves terminent leurs études secondaires et peuvent concourir à l'université. L'enseignement professionnel (les écoles techniques professionnelles plus particulièrement) a été considérablement développé. Il est vrai que la mise en place, dès la fin du premier cycle, d'un système d'orientation professionnelle soutenu par les grands moyens d'information, a poussé les jeunes vers les professions ouvrières et désengorgé ainsi l'accès au supérieur. La sélection à l'entrée du supérieur (à l'exception de quelques dizaines d'établissements prestigieux) a cessé d'être ce qu'elle était dans les années soixante. Pour les établissements techniques supérieurs, la concurrence n'est plus que de deux à trois candidats pour une place. « De quelle sélection s'agit-il là ? » peut-on lire dans la presse. Aussi bien ne faut-il pas s'étonner que le mode de recrutement de l'enseignement supérieur — le concours — fasse l'objet d'interrogations. Son efficacité justifie-t-elle son coût important ? En d'autres termes, le concours constitue-t-il le meilleur moyen de recruter les étudiants qui feront les meilleurs spécialistes ? Ou vaut-il mieux en faire l'économie, se fier aux résultats de l'examen de fin d'études secondaires et ne retenir que les bacheliers les plus méritants ?

Cette alternative a suscité un long débat dans la *Literatournaia Gazeta* en 1971-1972 qui s'est soldé par des modifications mineures des modalités du concours. En 1978, on n'en retrouvait pas moins, dans les colonnes de *La Pravda*, le problème posé dans des termes similaires. S'achemine-t-on désormais vers une véritable réforme, vers un mode de recrutement qui, tout en maintenant la sélection traditionnelle pour les établissements de prestige admettrait les étudiants sur titre, pour les autres ?

L'analyse des taux de réussite qui entre dans l'appréciation que l'on peut faire de l'efficacité du système de la sélection par concours doit être nuancée pour être significative selon le régime des études et les disciplines. Pour les cours par correspondance, le taux de réussite globale se situe autour de 55 %. Dans certaines

disciplines, se prêtant mieux que d'autres à la formation à temps partiel — « économie et droit », ou « éducation » — le taux est supérieur à 65 %. Il est en revanche moins élevé en médecine.

Dans l'enseignement à plein temps, il faut distinguer encore entre l'enseignement supérieur général et l'enseignement supérieur technique. Le taux de réussite moyen se situe autour de 85 %. On relève des « pointes » comprises entre 81 % et 89 % pour la médecine, le droit, l'éducation et les beaux-arts et, à l'opposé, un taux de 67 % pour la technologie. Le recrutement par concours ne prémunit donc pas contre les abandons en cours d'études et comme pour les cours par correspondance, ils sont plus importants dans les disciplines techniques que dans les disciplines générales.

L'enseignement supérieur a également pour vocation de favoriser la promotion sociale en permettant aux différentes classes et groupes sociaux d'accéder au statut d' « *intelligent* ». Ainsi plus de 45 % des jeunes gens qui entrent à l'université sont des fils d'ouvriers. Il est vrai que l'énorme croissance du nombre des spécialistes que l'on a pu observer jusqu'à la fin des années cinquante a été profitable à tous les groupes sociaux. Néanmoins, l'intelligentsia en est encore bénéficiaire : sa représentation dans le milieu étudiant est supérieure à sa représentation dans la population. Les sociologues soviétiques reconnaissent cette inégalité. Mais ils affirment qu'elle tend à se combler.

Ainsi, dès la fin de la huitième, plus du tiers des enfants d'ouvriers et des enfants de kolkhoziens préfèrent les enseignements techniques, alors que 60 % environ des enfants d'employés choisissent d'entrer en neuvième, car c'est elle qui prépare le mieux aux études supérieures. Mais la comparaison n'est pas convaincante dans la mesure où pour les ouvriers elle indique le pourcentage des enfants qui choisissent l'enseignement technique, tandis que pour les employés le pourcentage donné est à l'inverse celui des enfants qui choisissent l'enseignement long sans que l'on sache ce que font les autres. Pour que la comparaison soit valable, elle devrait porter sur les mêmes termes. Ainsi, il faudrait indiquer, pour chacune des catégories, soit le pourcentage des enfants qui choisissent le technique, soit le pourcentage des enfants qui choisissent l'enseignement long. Notons cependant que de 1969-1970 à 1975-1976 la proportion des enfants d'ouvriers admis en première année d'études supérieures s'est accrue de 8,4 % et atteint 45,5 %.

L'analyse de l'efficacité du système éducatif est délicate et pour être probante, elle devrait comporter un nombre plus important d'éléments qu'un tel rapport ne peut intégrer. Il n'est pas douteux que des acquis considérables ont été obtenus au cours des vingt dernières années pour donner à l'économie, les ouvriers,

techniciens et cadres dont le pays a besoin. Le processus d'égalisation des chances est plus difficile à apprécier. D'indéniables progrès ont été réalisés. La progression de la représentation des élèves issus des couches sociales modestes se poursuit — car elle reste l'objectif premier du système éducatif — même si elle s'opère avec lenteur, mais dans le domaine de l'éducation les délais de réponse sont nécessairement longs.

TITRE II

LA CONSERVATION ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL

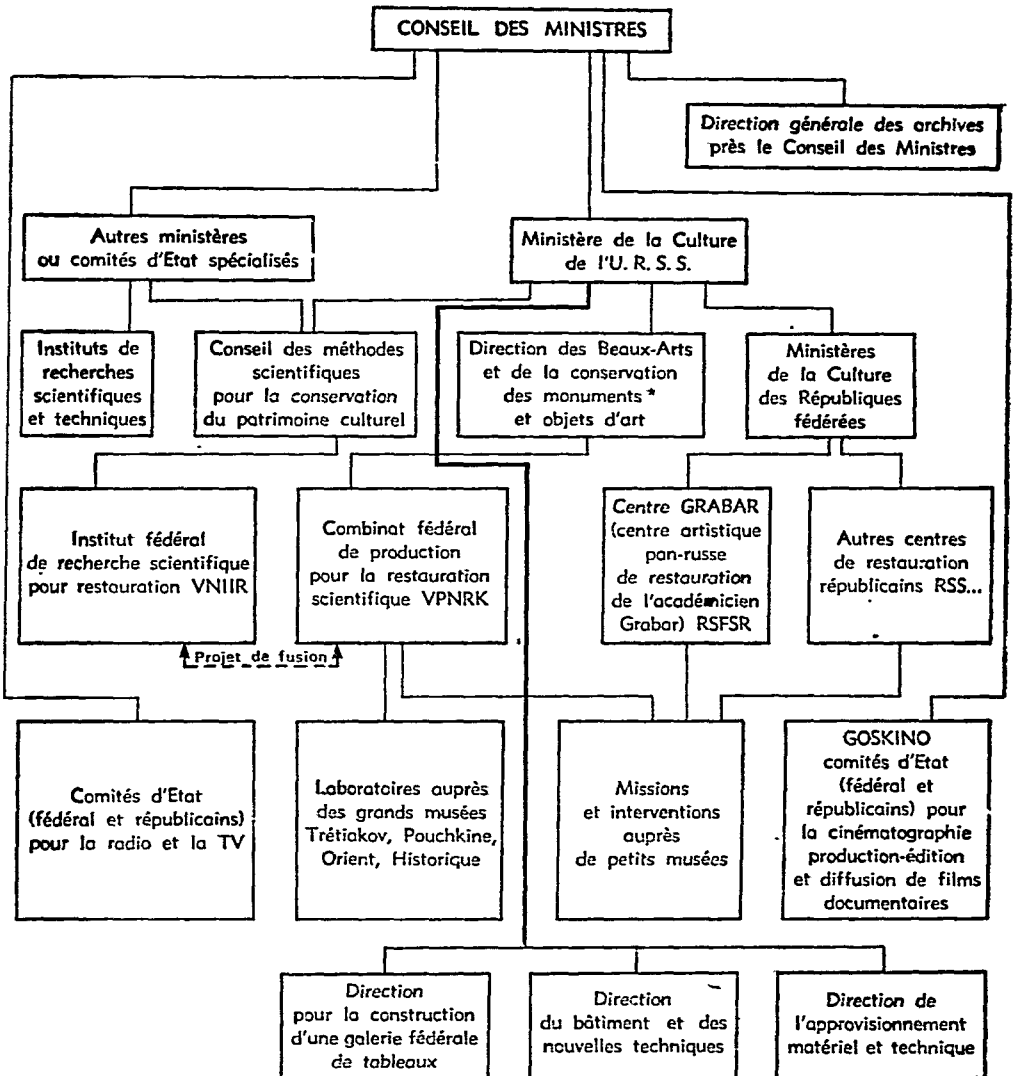
L'art russe est un art de bout du monde. Il a appartenu successivement à deux aires de civilisation tout à fait hétérogènes, mais chaque fois il s'est trouvé à la périphérie. Dans l'art byzantin, comme dans l'art d'occident, la Russie occupe la province la plus lointaine. Souvent, les artistes russes ont profité de leur éloignement des centres civilisateurs pour s'émanciper ; leur art est alors en avance sur celui des métropoles, ou bien il est infléchi selon les exigences du génie national. L'icône ou sa suprême expression sur les rives de la Moskova et non sur le Bosphore ; les rêveries de Ledoux se matérialisent à Pétersbourg et non à Paris ; l'art abstrait naît à Moscou. Plagiat et liberté créatrice dérivent de la même situation excentrique.

Les soubresauts de la Révolution n'ont pas été marqués par des destructions irréparables comme ce fut le cas dans certains autres pays. **La notion de patrimoine culturel est entrée assez rapidement dans les mœurs** mais les moyens mis en œuvre pour en assurer la conservation sont beaucoup plus récents. Après les ravages massifs opérés au cours de la Deuxième Guerre par les armées nazies — à Léninegrad et à Kiev en particulier — les Soviétiques ont déployé des efforts considérables pour reconstruire les éléments d'un passé qu'ils assument semble-t-il aujourd'hui non sans fierté. Le patrimoine religieux, longtemps délaissé, fait désormais l'objet de soins plus attentifs, et après une période de flottement, les responsables de la sauvegarde du patrimoine se lancent dans une véritable « chasse aux icônes » pour ne citer qu'un aspect de la conservation. A côté des monuments prestigieux — Léninegrad, Moscou, Kiev, Samarkande — dont la réfection et l'entretien sont désormais acquis, les autorités soviétiques sont conscientes de la nécessité d'élargir leur politique à d'autres éléments du patrimoine culturel, lesquels sont moins prestigieux certes mais significatifs de la diversité et de la richesse des traditions de ce pays. **Si les organes administratifs sont créés, la mise en œuvre se heurte encore à bien des obstacles.**

CHAPITRE PREMIER

L'organisation administrative de la conservation du patrimoine.

A. — ORGANIGRAMME DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET TEXTE DE RÉFÉRENCE



N. B. — Le mot russe « Pamlatnik » (= « monument ») désigne généralement « ce qui perpétue le souvenir ».

Les textes de référence sont constitués par la loi fédérale de 1976 adoptée au cours de la cinquième session du Soviet suprême de l'U. R. S. S. intitulée « **De la protection et de l'utilisation des monuments d'architecture et de culture** », et la loi de la République socialiste fédérative de Russie adoptée par la neuvième session du Soviet suprême de la R. S. F. S. R. le 15 décembre 1978 intitulée « **De la protection et de l'utilisation des monuments d'architecture et de culture** ». Il s'agit là de la même loi que la loi fédérale de 1976, mais complétée et actualisée (on trouvera en annexe les titres des sections et l'intitulé des articles à l'exception de l'article 55 reproduit *in extenso*). Le terme de *monuments* doit s'entendre dans le sens rare que signale le Petit Robert (« monument : 3° ») : « *ce qui conserve ou exalte le souvenir d'une personne, d'une chose ; ce qui sert de document, d'archives* ».

B. — LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

En ce qui concerne les données budgétaires, les bulletins statistiques sont peu fiables, tout comme pour l'enseignement. De façon officielle, **le plan budgétaire de conservation du patrimoine pour 1979 prévoyait plus d'une centaine de millions de roubles**. Le seul Kremlin absorbe 4 à 5 millions par an. Les commandes passées au Combinat de matériaux de restauration fournissent une indication précieuse sur les dépenses envisagées.

CHAPITRE 2

Bilan et perspectives de la politique de conservation du patrimoine culturel.

BILAN DES RESTAURATIONS EFFECTUÉES AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Il existe actuellement quatre-vingt-dix-sept organisations ou entreprises chargées de la restauration en U. R. S. S. du patrimoine. Les conditions climatiques de l'U. R. S. S., l'abondance des monuments, des œuvres d'art et des sites historiques (112 000), ainsi que l'évolution des techniques font qu'aucun travail de conservation ou de restauration n'est définitif. Les opérations en cours concernent donc des objectifs anciens réalisés partiellement ou avec plus ou moins de succès. On cherche dans certains cas (au Kremlin notamment) à corriger les conséquences d'une mauvaise restauration.

Parmi les réalisations les plus visibles dans la restauration, la conservation ou la constitution de collections, on notera les travaux suivants :

- **Kremlin** : brique, tapisseries et la cathédrale Ouspenski ;
- **Iaroslavl** : aménagements intérieurs ;
- **Souzdal** : peintures murales ;
- **Istra** : monastère de la Nouvelle-Jérusalem, cathédrale de la Résurrection, église de la Nativité. Les travaux de restauration, projetés dès 1942-1943 par l'académicien A.-V. Chtchoussev, seront bien avancés en raison des visites touristiques prévues à Istra dans le cadre des jeux Olympiques. Le musée vient d'acquérir des chaises de maître florentins du xvi^e siècle ;
- **champ de bataille de Koulikovo**, à l'occasion du sixième centenaire de l'affrontement russo-mongol ;
- **collection A.-V. Souvorov**, à l'occasion du deux cent cinquantième anniversaire de la naissance du maréchal russe ;
- **collection 1905** pour le soixante-quinzième anniversaire de la première Révolution russe ;
- nouvelle pièces du **fonds Lénine** (cent dixième anniversaire) ;
- **Samarkande** : mosquée Bibi-Khanym.

Signalons enfin l'effort de restauration et de conservation du patrimoine de **l'Ouzbékistan** qui a permis d'établir une précieuse harmonie entre l'originalité et le caractère résolument moderne d'un pays laissant loin derrière lui des nations qui lui étaient comparables il y a cinquante ans.

Conclusion.

Malgré ces obstacles et ces défauts, **les autorités n'ont pas l'intention de ralentir l'effort consenti en faveur du patrimoine culturel.** Les restaurations heureuses sont mises en valeur par les moyens appropriés (cinéma, télévision, conférences). Les journées de l'architecture viennent ainsi de s'ouvrir, en Lettonie, sous la devise : « A chaque ville son visage ». A Moscou, la Maison de la Propagande rattachée à la Société de protection des monuments historiques et culturels a inauguré en décembre 1979 un cycle de conférences, de spectacles et de projections sur la conservation du patrimoine.

TITRE III

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

« *Entre l'homme et le milieu naturel, il y a l'idée* », rappelle Lucien Febvre (*La Terre et l'évolution humaine*, 1949), c'est-à-dire que les conceptions des individus concernant leur environnement, les connaissances qu'ils en ont, importent autant que les contraintes physiques. Ce conditionnement culturel, ces influences ancestrales déterminent encore aujourd'hui certains comportements des Soviétiques à l'égard de la nature, notamment dans les couches les plus imprégnées de traditions paysannes.

Le respect ou la soumission aux forces de la nature qui n'exclut pas la volonté de vaincre ou de transformer le milieu naturel, l'attachement au terroir qui ne fait pas obstacle aux vagabondages des Soviétiques en perpétuels déplacements vers de nouveaux horizons, la confiance dans la générosité du sol national qui s'accompagne désormais d'une prise de conscience de ses limites et des ressources à sauvegarder, traduisent une certaine ambivalence entre, d'une part, les attitudes individuelles et, d'autre part, les idées qui inspirent la politique officielle.

CHAPITRE PREMIER

L'organisation administrative de la protection de l'environnement.

A. — LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

De nombreux textes constitutionnels législatifs et réglementaires régissent les problèmes de l'environnement en U. R. S. S.

Outre la Constitution de 1978 qui fait une mention modeste mais explicite de la question, les textes les plus importants sont le décret du 29 décembre 1972 du Comité central du P. C. U. S. et du Conseil des Ministres et celui du 1^{er} décembre 1978.

1. — *La Constitution.*

La Constitution de 1936 ne fait qu'une place infime à la « **protection des ressources naturelles** ». On peut constater, par les extraits qu'en cite le « **Recueil des actes réglementaires pour la protection de la nature** » (1), que, jusqu'à une date récente, la notion de protection de la nature était essentiellement axée vers une « bonne » utilisation des terres, c'est-à-dire vers une exploitation orientée dans le sens de l'économie socialiste.

Dans la nouvelle Constitution de 1978, au contraire, un article spécial est consacré à la protection de l'environnement, il est disposé que : « **Dans l'intérêt des générations présentes et à venir on prend en U. R. S. S. les mesures nécessaires pour protéger et utiliser de façon scientifique et rationnelle la terre et son sous-sol, la faune et la flore, pour maintenir la pureté de l'air et des eaux, pour assurer la reproduction des richesses naturelles et améliorer l'environnement** » (article 18).

2. — *L'arrêté du Comité central du P. C. U. S. et du Conseil des Ministres du 29 décembre 1972.*

Le 19 septembre 1972 une session spéciale du Soviet suprême a été entièrement consacrée aux problèmes de l'environnement. Le rapporteur était M. Kirilline, vice-président du Conseil des Ministres et président du Comité d'Etat de l'U. R. S. S. pour la Science et la Technique.

A l'issue de cette session un arrêté conjoint du Comité central et du Conseil des Ministres a défini les missions imparties aux organismes d'Etat en matière de protection de l'environnement (1).

3. — *L'arrêté du Comité central du P. C. U. S. et du Conseil des Ministres du 1^{er} décembre 1978.*

Le Service hydrométéorologique a été transformé en Comité d'Etat pour l'Hydrométéorologie et la Protection du Milieu naturel, le 3 mars 1978.

La Pravda du 6 janvier 1979 reprenant les reproches du Congrès du P. C. U. S. formulés au cours de 1976, annonçait et commentait en première page un arrêté, pris par le Comité central

(1) Voir ~~annexe~~.

du P. C. U. S. et le Conseil des Ministres de l'U. R. S. S., prescrivant des « **mesures complémentaires sur le renforcement de la protection de la nature et l'amélioration de l'utilisation des ressources naturelles.** »

Cet arrêté mentionne d'une part le « renforcement des responsabilités des ministères, départements administratifs... » (1), et d'autre part, ce qui semble en être l'objet essentiel, il définit précisément les fonctions du tout nouveau Comité d'Etat.

Le préambule indique que le Comité d'Etat agit dans le but d'une « **amélioration du système national de surveillance et de contrôle de l'environnement naturel et du niveau des sources de pollution** ».

Il lui est pour cela prescrit d'organiser et de mettre en œuvre un réseau national de surveillance. Ce réseau doit mesurer le degré de pollution de l'atmosphère dans les villes et les centres industriels, et assurer le contrôle des sources de pollution.

Les normes des rejets autorisés de substances polluantes dans l'atmosphère sont étudiées et « sanctionnées » en « collaboration avec le Ministère de la Santé et les départements administratifs ».

Le Comité est chargé du traitement analytique des statistiques concernant la protection de l'air contre la pollution, de la préparation et de la diffusion de bulletins d'information réguliers et spéciaux sur l'état de l'environnement, sur les modifications attendues et les causes de ces modifications. Cette information est présentée par le Comité d'Etat au Conseil des Ministres.

Le Comité d'Etat est également responsable de la définition des normes et spécifications des instruments de mesure de la pollution (vraisemblablement en collaboration avec le Comité d'Etat pour la Normalisation).

Toujours dans le cadre du contrôle de la pollution atmosphérique le Comité est consulté « pour accord » sur tous les plans présentés par les divers Ministères, et qui prévoient la construction ou la modification des infrastructures de production.

En ce qui concerne l'exercice du contrôle dont ils sont chargés, les responsables du Comité d'Etat pour l'Hydrométéorologie ne manquent pas de faire valoir qu'il leur est possible d'arrêter la production des entreprises hors normes.

*
* *

Outre son rôle de contrôle et de surveillance, l'arrêté insiste sur le rôle de coordinateur du Comité d'Etat dans le processus de

planification : « (le Comité d'Etat)... est chargé de l'étude concertée avec les Ministères de l'Industrie (1) des Plans de Développement social et économique... En outre, le Comité d'Etat pour l'Hydro-météorologie exerce les fonctions de maître d'œuvre pour l'étude des plans territoriaux de protection de la nature de chaque région, située sur le territoire de deux ou de plusieurs républiques ».

Alors que pour ce qui concerne la protection de l'air, l'arrêté est assez prolixe quant au rôle du Comité d'Etat qui apparaît comme l'organe principal de contrôle, lorsqu'on en vient aux autres activités de protection de la nature et de l'environnement on retrouve la floraison d'organismes et d'instances que l'on rencontrait dans l'arrêté de 1972. Un document du Comité d'Etat commentant l'arrêté de 1978 indique :

« Le Comité d'Etat de l'U. R. S. S. pour l'Hydrométéorologie et le contrôle du milieu naturel, le Ministère de la Bonification des Sols et des Eaux de l'U. R. S. S., le Ministère de la Pêche de l'U. R. S. S., le Ministère de l'Agriculture de l'U. R. S. S., le Comité de Surveillance de la Sécurité des Travaux dans l'Industrie, le Comité de Surveillance des Mines sont tenus de contrôler les entreprises, les établissements et les organisations afin que les règles de protection de la nature soient respectées, **règles établies par les plans d'Etat de développement social et économique d'U. R. S. S.** »

Les Ministères, les départements et les Conseils des Ministres des républiques fédérées doivent faire l'inventaire (dans les entreprises, les établissements et les organisations) « des sources des déchets de substances nocives et des rejets industriels dans le milieu naturel ».

B. — LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DIFFÉRENTS ORGANES

L'organisation administrative de la protection de l'environnement en U. R. S. S. n'est pas unifiée comme dans certains pays. L'analyse ci-après a prouvé qu'il existe au contraire un nombre important de départements ministériels concernés, ce qui ne va pas sans enchevêtrement.

1. — *Le Ministère de l'Agriculture de l'U. R. S. S.*

Il effectue le contrôle d'Etat vis-à-vis du respect des règlements de la chasse dont sont chargés les ministères républicains, les départements, les organisations sociales et les responsables du contrôle foncier.

(1) Les Ministères de l'Industrie en U. R. S. S. sont au nombre de vingt et un.

Il est responsable de l'organisation de la protection et de l'utilisation rationnelle des terres, du bon emploi des agents toxiques dans l'agriculture, du développement et de l'utilisation des moyens biologiques de lutte contre les maladies et les parasites des cultures.

Il assure le contrôle du réameublissement des terres et organise l'exécution des mesures anti-érosion.

2. — *Le Ministère de la Bonification des Sols
et des Eaux de l'U. R. S. S.*

Il est chargé de l'organisation de l'utilisation rationnelle au sein de l'économie nationale des réserves d'eau et de leur protection contre la pollution, l'engorgement, l'appauvrissement.

Il assure le contrôle d'Etat pour toutes les actions entreprises dans ce domaine, ainsi que pour les travaux concernant le rejet et le traitement des eaux usées.

3. — *Le Comité d'Etat des Forêts de l'U. R. S. S.*

Il assure au niveau fédéral la surveillance de l'état des forêts, l'exécution de l'utilisation rationnelle des ressources forestières.

Il est responsable de la reproduction de la forêt et de l'amélioration de sa productivité.

Il organise la protection des forêts contre les incendies et les maladies.

4. — *Le Ministère de la Pêche de l'U. R. S. S.*

Il traite de tout ce qui touche à la protection des poissons et à leur reproduction.

5. — *Le Ministère de la Santé de l'U. R. S. S.*

Il assure le contrôle de l'exécution des mesures prises pour l'élimination et la prévention des pollutions du milieu naturel extérieur, des eaux de surface et des eaux souterraines, utilisées pour les besoins de la population en eau potable, eau courante et salubre.

6. — *Le Ministère de l'Intérieur de l'U. R. S. S.*

Il assure en collaboration avec le Ministère de la Santé l'inspection générale vis-à-vis du respect des règles sanitaires dans l'entretien des rues, des cours et des autres lieux d'habitation.

7. — *Le Ministère de l'Energie et de l'Electrification de l'U. R. S. S.*

Il est responsable de l'inspection des réservoirs des centrales électriques et des rejets de fumée des centrales électriques thermiques.

8. — *Le Ministère de la Géologie de l'U. R. S. S.*

Il assure le contrôle de la protection des eaux souterraines contre le tarissement et la pollution.

La direction centrale du Service d'Hydrométéorologie d'U. R. S. S. (devenue depuis Comité d'Etat d'U. R. S. S. pour l'Hydrométéorologie et le Contrôle du Milieu naturel) est responsable de l'organisation du service de la surveillance et du contrôle du niveau de pollution du milieu naturel-extérieur, ainsi que de la diffusion des informations spéciales relatives aux changements brutaux de niveau de pollution des eaux et de l'atmosphère.

L'arrêté du C. C. du 29 décembre 1972 contient par ailleurs une série de « messages » adressés aux autres Ministères et départements administratifs, prescrit l'élaboration, à partir de 1974, de plans annuels de développement à long terme pour la protection de la nature et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles du pays.

Comme on peut le constater, la multiplicité des ministères chargés des mêmes missions est réelle. Ainsi en ce qui concerne la pollution des eaux au moins quatre Ministères différents interviennent.

CHAPITRE 2

Les problèmes de la politique de l'environnement.

A. — LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Il est extrêmement difficile de connaître en U. R. S. S. le détail du budget de l'Etat ou des républiques fédérées, dans ce domaine comme dans d'autres.

C'est ainsi qu'il n'a pas été possible d'obtenir, au niveau national, d'autres renseignements que le **montant des capitaux centralisés gérés par le Comité d'Etat pour l'Hydrométéorologie**. Ceux-ci s'élèveraient pour 1979 à la somme de **2 185 millions de roubles** (soit un peu moins de 1 % du budget de l'U. R. S. S. qui se montait à 256 milliards de roubles en 1978). Encore convient-il d'être extrêmement prudent sur ce chiffre. En effet des responsables soviétiques interrogés ont indiqué qu'il ne comportait pas « les capitaux pour la bonification des sols, la reproduction des forêts et beaucoup d'autres mesures pour la protection de la nature, les moyens considérables prévus dans les budgets du Ministère des Pêches, du Comité d'Etat des Forêts et d'autres Ministères ».

Au niveau des républiques, trois chiffres ont été donnés pour 1979. Ils concernent la Russie, l'Ukraine et l'Ouzbekistan. Ils correspondent au budget républicain proprement dit à l'exclusion de toute dépense engagée par les Ministères fédéraux pour leurs organismes ou entreprises implantés sur le territoire de la république et s'établissent comme suit :

- **République socialiste fédérative soviétique de Russie** : 467,1 millions de roubles ;
- **Ukraine** : 125,5 millions de roubles ;
- **Ouzbekistan** : 44,5 millions de roubles.

B. — LES PERSPECTIVES OFFERTES PAR LE COMITÉ D'ETAT POUR L'HYDROMÉTÉOROLOGIE (1)

Le rôle du Comité d'Etat pour l'Hydrométéorologie et le Contrôle du Milieu naturel apparaît comme le plus important dans le domaine de la pollution atmosphérique ; il semblerait toutefois qu'il éprouverait quelques difficultés à aller au-delà des actions de contrôle et d'alerte liées à son activité technique de mesures des

(1) En russe le « Goskomhydromet ».

paramètres physico-chimiques de la pollution. **En ce qui concerne les actions réglementaires et le contrôle de leur exécution, le Comité d'Etat serait gêné par la multiplicité des organismes responsables.**

Afin de sensibiliser l'opinion aux problèmes posés par la protection de l'environnement, la presse et les différentes organisations politiques — nationales, régionales et locales — organisent de façon périodique des campagnes d'information.

Le Comité d'Etat, dont les moyens sont encore limités en termes budgétaires, devra pouvoir trouver son assise après avoir obtenu de l'opinion un soutien et une sympathie qui devraient lui être d'autant mieux acquis que la nature occupe une place importante et ancienne dans la conscience russe. La prise en compte des directives des organes du « Goskomhydromet » se fera progressivement. La structure existe — ce qui est un premier mérite — il lui reste à se développer pour s'imposer auprès d'organes tels que le Gosplan ou le Comité d'Etat pour les sciences et techniques.

La relative modestie du « **Goskomhydromet** » trouve sa mesure dans le montant de son budget propre.

Conclusion.

La protection de l'environnement reste d'une grande actualité comme en témoigne le nouvel arrêté du Comité central du P. C. U. S. et du Conseil des Ministres de l'U. R. S. S. adopté le 6 janvier 1979 et dont la teneur est proche de celui de 1972.

La prise en compte des facteurs écologiques est variable suivant les secteurs et les régions.

Des dispositions tendant à protéger la taïga en Sibérie ont été prises très tôt et les interventions qui y sont effectuées sont entourées d'extrêmes précautions, de même les mesures prises pour conserver la pureté des eaux du lac Baïkal.

La mise en valeur de certaines régions désertiques par le détournement de fleuves sibériens un moment envisagé ne reçoit plus qu'un accueil très nuancé des responsables scientifiques dans la mesure où les conséquences écologiques ne sont pas connues. A l'opposé, des entreprises continuent de polluer et le renforcement des contrôles n'apportent pas toujours les résultats souhaités.

Comme tous les pays industrialisés, on remarque dans le domaine de la protection de l'environnement un certain divorce entre les textes et la pratique. Il est toutefois significatif que le Gosplan de l'U. R. S. S. ait publié des rapports sur la pollution aux horizons 1980 et 1990, signe d'une évolution irréversible dans le sens d'une protection accrue.

ANNEXES



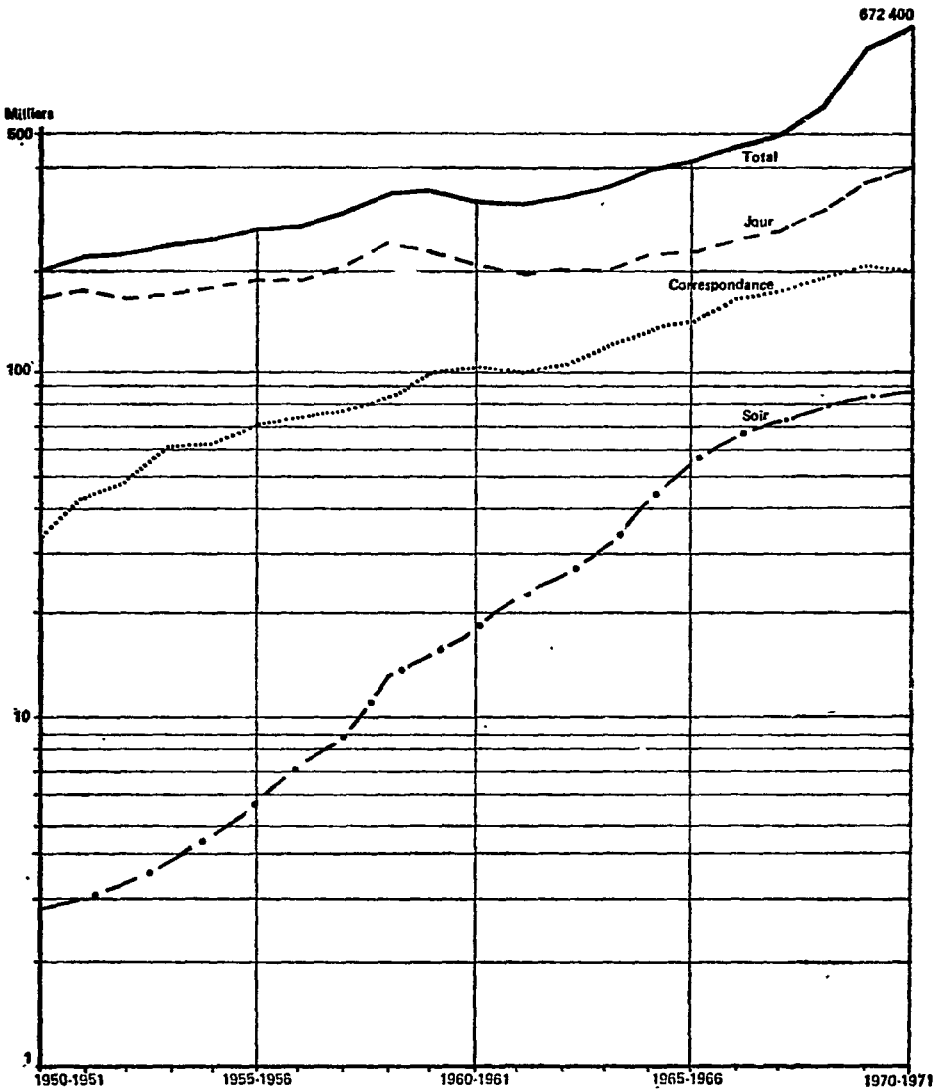
ANNEXE II

EVOLUTION DU NOMBRE DES ADMISSIONS ET DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

	1940	1965	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Admissions (en milliers).	263,4	653,7	895,5	911,5	920,3	930,2	937,7	963	993,8	1 012,5	1 017,1
Jour	154,9	378,4	475,2	500,5	516,6	532,3	544,7	565,6	593,9	609,6	613,2
Soir	6,6	125,2	127,4	127,4	125,4	125,2	124,5	126,4	129,7	130,7	131,7
Correspondance	101,9	350,1	292,9	283,6	278,3	272,7	268,5	271	270,2	272,2	272,2
Diplômés (en milliers)..	126,1	403,9	564,9	630,8	672,4	684,3	692,3	693,4	713,4	734,6	751,9
Jour	97,8	224,3	295,8	334,8	379,7	390,7	402,6	416,7	433,3	448,2	462,2
Soir	4,4	43,5	78	82,1	86,3	90,6	89,8	81,7	79,7	82	84,7
Correspondance	23,9	135,6	191,1	213,9	206,4	203	199,9	195	200,4	204,4	205

ANNEXE III

**EFFECTIFS DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
REPARTIS PAR REGIME D'ETUDES (premier niveau) (1950-1971) (chiffres absolus).**



ANNEXE IV

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

I. — Par branche d'activité économique ;

II. — Taux de diplômes de l'enseignement supérieur dans les branches d'activité économique.

BRANCHES DE PRODUCTION	1950			1960			1970		
	Population active (milliers).	Diplômés (milliers).	Pourcentage.	Population active (milliers).	Diplômés (milliers).	Pourcentage.	Population active (milliers).	Diplômés (milliers).	Pourcentage.
I. — Industrie et assimilé :									
1° Entreprise de production industrielle	15 317	172,6	11,2	22 291	494,4	22,2	31 593	1 117	33,3
2° Recherche, bureaux d'études, services administratifs de la recherche, exploration géologique, hydrométéorologie	714	142,2	199,2	1 763	547,4	310,5	3 238	1 200	370,5
3° Entreprises de construction	2 603	35	13,4	5 143	107,5	20,9	9 052	288	31,8
4° Transport (fluvial, maritime, automobile et autres) et communications	4 659	32	6,9	6 017	73,1	12,1	9 315	163	17,5
Total 1°, 2°, 3°, 4°	23 293	381,8	16,4	35 214	1 222,4	34,7	53 198	2 768	52
II. — Agriculture :									
5° Sovkhoz et entreprises agricoles assimilées, stations de réparation de tracteurs	3 103	13	4,2	6 672	55	8,2	8 593	135	15,7
6° Kolkhoz	27 600	9	0,3	22 300	43	1,9	17 000	99	5,8
7° Services administratifs et services vétérinaires....	234	16,8	71,7	329	42,7	178,6	»	59	»
8° Forêts	444	»	»	359	»	»	433	»	»
Total 5°, 6°, 7° 8°	31 381	38,8	(1) 1,2	29 660	140,7	(1) 4,7	26 026	293	11,3

BRANCHES DE PRODUCTION	1950			1960			1970		
	Population active (milliers).	Diplômés (milliers).	Pourcentage.	Population active (milliers).	Diplômés (milliers).	Pourcentage.	Population active (milliers).	Diplômés (milliers).	Pourcentage.
III. — Services et distribution, administration :									
9° Commerce, restaurant, services de réparation, fournitures de matériel.	3 360	21,2	6,3	4 675	62	13,3	7 537	136	18
10° Organismes d'administration et de gestion économique, organismes de direction des coopératives et autres organisations sociales.....	1 831	190,2	104	1 245	306,3	246,3	1 833	564	299,5
11° Banques, assurances....	264	7	26,6	265	17,7	66,8	388	27	69,6
12° Services municipaux, services de logements....	1 371	»	»	1 920	»	»	3 052	»	»
Total 9°, 10°, 11°, 12°....	6 826	218,4	31,9	8 105	386	47,6	12 860	727	56,5
IV. — Services culturels :									
13° Etablissements d'enseignement et autres services culturels.....	3 315	578,9	174,6	4 803	1 394,4	280,9	8 437	2 340	277,3
V. — Santé :									
14° Etablissements médicaux	2 051	202,1	98,5	3 461	364,8	105,4	5 080	573	112,7
VI. — Divers.....	1 054	»	»	1 967	»	»	998	»	»
Total	67 920	1 420	20,9	83 210	3 463,3	41,6	106 599	6 701	62,8
Total non réparti.....	»	22,8	»	»	81,9	»	587	152	258,9
Total général.....	67 920	1 442,8	21,2	83 210	3 545,2	42,6	107 186	6 853	63,9

(1) Y compris les kolkhoziens.

ANNEXE V

LOI DU 15 DECEMBRE 1978 DE LA R. S. F. S. R. RELATIVE A LA PROTECTION ET A L'UTILISATION DES MONUMENTS D'ARCHITECTURE ET DE CULTURE

SECTION 1. — *Dispositions générales.*

Article 1^{er}. — Monuments historiques et culturels (définition).

Article 2. — Tâches de la législation soviétique concernant la protection et l'utilisation des monuments historiques et culturels.

Article 3. — La législation de l'U. R. S. S. et des républiques fédérées dans ce domaine.

Article 4. — Propriété des monuments historiques et culturels.

Article 5. — Aliénation des monuments historiques et culturels.

Article 6. — Catégories de monuments historiques et culturels.

SECTION 2. — *Direction et contrôle de l'Etat dans le domaine de la protection, etc. Participation des entreprises, des établissements, des organisations et des citoyens à la protection, etc.*

Article 7. — Direction d'Etat dans ce domaine.

Article 8. — Protection et utilisation des monuments historiques et culturels par les Conseils des Ministres des républiques autonomes et les comités exécutifs des soviets locaux de députés.

Article 9. — Organes d'Etat compétents dans ce domaine.

Article 10. — Contrôle par l'Etat de la protection, etc.

Article 11. — Commissions de coordination dans ce domaine.

Article 12. — Participation des organisations sociales et des citoyens à la mise en œuvre des mesures prises dans ce domaine.

Article 13. — Participation de la société pan-russe de conservation dans ce domaine.

Article 14. — Participation des entreprises, etc.

Article 15. — Diffusion de l'information sur les monuments, etc., par les organes d'Etat compétents.

SECTION 3. — *Recensement des monuments historiques et culturels.*

Article 16. — Organisation du recensement d'Etat.

Article 17. — Classification des monuments (au niveau fédéral, républicain et local).

Article 18. — Ordre de classification des monuments d'intérêt républicain et local.

Article 19. — Recensement par l'Etat des monuments qui sont propriété des musées, bibliothèques et archives.

Article 20. — Recensement par l'Etat des monuments qui sont propriété personnelle des citoyens.

**SECTION 4. — Conservation des monuments historiques et culturels.
Modalités et conditions de leur utilisation.**

- Article 21. — Utilisation.**
- Article 22. — Modalités d'utilisation.**
- Article 23. — Modalités d'emploi des fonds provenant de cette utilisation.**
- Article 24. — Modalités d'emploi des fonds du budget de la République pour la conservation, etc.**
- Article 25. — Obligation des entreprises, etc., dans l'exercice de la propriété ou l'utilisation des monuments.**
- Article 26. — Obligation des citoyens propriétaires de monuments, etc.**
- Article 27. — Règles de protection, d'utilisation et de restauration.**
- Article 28. — Emprunts aux entreprises, etc.**
- Article 29. — Emprunts aux citoyens.**
- Article 30. — Conservation des monuments sur le terrain d'utilisation.**
- Article 31. — Restauration, conservation et réparation des monuments.**
- Article 32. — Fonds permettant la restauration, la conservation et la réparation.**
- Article 33. — Zones de protection de monuments.**
- Article 34. — Etablissement des zones pour les monuments d'intérêt républicain ou local.**
- Article 35. — Interdiction de chantiers et d'activités économiques dans ces zones.**
- Article 36. — Protection des réserves historiques et culturelles.**
- Article 37. — Protection des zones de réserves.**
- Article 38. — Protection des œuvres d'art horticoles et des sites naturels.**
- Article 39. — Protection des monuments historiques et culturels nouvellement découverts.**
- Article 40. — Coordination des projets d'aménagement, de construction et de reconstruction des villes et localités abritant des monuments avec les programmes des organismes de protection des monuments.**
- Article 41. — Interdiction de démolir, de déplacer ou de modifier les monuments historiques et culturels.**
- Article 42. — Mesures de conservation des monuments lors de travaux de construction ou autres.**
- Article 43. — Application des mesures destinées à la conservation des monuments lors de travaux, etc.**
- Article 44. — Suspension des travaux de construction ou autres présentant un danger pour des monuments.**
- Article 45. — Reprise des travaux à l'issue d'une suspension, etc.**
- Article 46. — Limitation du trafic routier ou autre dans les zones protégées et à proximité de monuments.**
- Article 47. — Fouilles et recherches archéologiques.**
- Article 48. — Constitution de collections de monuments historiques et culturels.**
- Article 49. — Délivrance et enregistrement des autorisations spéciales donnant droit à constituer des collections.**
- Article 50. — Interdiction d'exporter les monuments hors des frontières de l'U. R. S. S.**
- Article 51. — Modalités d'exportation temporaire.**
- Article 52. — Protection des monuments importés en R. S. F. S. R.**

SECTION 5. — *Responsabilité pour infractions à la législation sur la protection et l'utilisation des monuments historiques et culturels.*

Article 53. — Responsabilité pour infractions, etc.

Article 54. — Restauration d'un monument historique ou culturel et dédommagement à l'issue de détériorations.

SECTION 6.

Article 55. — Traités et accords internationaux concernant les monuments historiques et culturels : si un traité ou un accord international signé par l'U. R. S. S. ou l'une des républiques fédérées établit des règles différentes de celles de la législation soviétique, ce sont les règles du traité ou de l'accord qui prévalent.

ANNEXE VI

LOI FONDAMENTALE DE L'U. R. S. S.

(Extraits.)

CHAPITRE 2

Système économique.

Article 11. — La propriété d'Etat est un bien du peuple soviétique et est la base de la propriété socialiste. Dans la propriété d'Etat sont compris : la terre, son sous-sol, l'eau, les forêts. Les grands moyens de production de l'industrie, de la construction et de l'agriculture, appartiennent à l'Etat. Les moyens de transport et de liaisons, les banques, les biens des organisations commerciales d'Etat, des entreprises commerciales et autres, le patrimoine municipal d'habitation appartiennent à l'Etat.

Article 12. — Les moyens de production et les biens nécessaires à leur exécution sont la propriété des kolkhozes et des autres organisations coopératives.

La terre utilisée par les kolkhozes est gratuite et son utilisation n'est pas limitée.

L'Etat aide au développement de la propriété des kolkhozes et des coopératives et aide à son rapprochement vers l'Etat.

Les kolkhozes et les autres exploitations sont tenus d'utiliser la terre efficacement, d'en prendre soin, d'en améliorer sa fertilité.

Article 13. — Les revenus constituent la base de la propriété privée des citoyens de l'U. R. S. S. Dans la propriété privée peuvent figurer les objets usuels de consommation privée, les biens de confort et les biens de l'économie domestique auxiliaire, la maison d'habitation et l'épargne. La propriété privée des citoyens et le droit à son héritage sont garantis par l'Etat.

Les citoyens peuvent utiliser des lopins de terre qui sont alloués par la loi sur l'économie auxiliaire et sur la construction des maisons individuelles (de même que le bétail et la volaille), les potagers et les vergers. Les citoyens sont tenus d'utiliser rationnellement les lopins de terre qui leur sont alloués. L'Etat et les kolkhozes aident les citoyens dans la gestion de l'économie auxiliaire. Les biens qui font partie de la propriété privée ou dont les citoyens ont la jouissance ne doivent pas servir à constituer des rentes et ne doivent pas porter préjudice aux intérêts de la société.

CHAPITRE 8

U. R. S. S.-Etat fédéré.

Article 73. — Sont du pouvoir de l'U. R. S. S., par l'entremise des hautes institutions du pouvoir d'Etat et de direction (...) :

4. — La garantie de l'unité de la législation sur tout le territoire d'U. R. S. S., ainsi que l'établissement des bases de la législation de l'U. R. S. S. et des Républiques fédérées.

5. — La politique socio-économique commune, la gestion de l'économie, la définition des directives fondamentales du progrès scientifique et technique et des mesures générales pour l'utilisation rationnelle et la protection des ressources naturelles ; l'étude et la ratification des plans d'Etat de développement économique et social de l'U. R. S. S. et la ratification du compte rendu de leurs exécutions...

ANNEXE VII

**EXECUTION DE LA RESOLUTION DU COMITE EXECUTIF
DE LA REGION DE MOSCOU,
N° 1509/31-39, DU 16 DECEMBRE 1974,
LUTTE CONTRE LE BRUIT DANS LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES,
LES VILLES ET AUTRES LIEUX HABITES**

(Extrait.)

Le Comité exécutif du Soviet des députés populaires de la région de Moscou notifie qu'une opération de lutte contre le bruit est effectuée dans la région (entreprises industrielles, villes et lieux habités). Des mesures antibruit visant à assurer de meilleures conditions de vie et de repos de la population sont prises.

Ces quatre dernières années, vingt entreprises ont été éliminées des quartiers de construction d'habitations, près de 30 000 personnes ont quitté les zones de protection sanitaire d'entreprises industrielles. Parmi ces 30 000 personnes, la majorité d'entre elles étaient exposées au bruit.

Des travaux importants de lutte contre le bruit sont réalisés dans les maisons d'habitation situées près des magasins de denrées alimentaires, des entreprises d'alimentation collective, des équipements sanitaires techniques, des établissements publics et autres.

Les dimensions des zones de délimitation des constructions d'habitations autour des aéroports du réseau aérien de Moscou sont fixées.

Cependant on note certaines insuffisances dans les travaux pour l'application de la décision du Comité exécutif du Soviet de la région de Moscou. Dans l'ensemble le niveau de bruit de la région reste mauvais, les habitants s'en plaignent. Chaque année dans la région, on enregistre entre deux cent cinquante et trois cents plaintes et leur nombre ne fait que grandir.

Les commissions pour la lutte contre le bruit de la presque totalité des comités exécutifs des Soviets d'arrondissements ne fonctionnent pas, le contrôle de l'exécution des mesures prises par les entreprises et les organisations n'est pas effectué. Les mesures de réduction du bruit pour atteindre les normes sanitaires sur les lieux de construction d'habitations et dans les maisons d'habitation ne sont pas prises.

Les zones de protection sanitaire des aérodromes ne sont pas délimitées.

Il arrive que la construction et la mise en service de maisons d'habitation soient faites avant l'exécution des mesures contre le bruit (normes sanitaires) en ce qui concerne les aérodromes du Ministère de l'Aviation civile (villes : Ramenskoe, Joukovski), les routes et les voies ferrées (villes : Mytichtchi, Zagorsk, Reoutov), les équipements des chantiers attenants aux maisons d'habitation (villes : Vidnoe, Pouchkino, Lioubertsy), les équipements sanitaires techniques des maisons d'habitation (villes : Podolsk, Fiazino, Dmitrov).

L'inspection d'Etat de l'Automobile n'utilise pas encore ses droits de contrôle de l'organisation du trafic du transport automobile, n'effectue pas de contrôle instrumental des transports.

Dans le but d'éliminer ces insuffisances, le Comité exécutif du Soviet des députés populaires de la région de Moscou a décidé :

1. D'attirer l'attention des comités exécutifs des Soviets d'arrondissements, des administrations et des services sur l'exécution peu satisfaisante de la décision du Comité exécutif du Soviet de la région de Moscou le 16 décembre 1974, n° 1509/31-39, et de prendre des mesures pour que la décision soit inconditionnellement exécutée :

2. De créer une commission pour la lutte contre le bruit près le Comité exécutif du Soviet de la région de Moscou dans le but d'une coordination des travaux entrepris pour la défense de la population contre le bruit, et d'entériner la position et la composition de la commission (annexe n° 1). La commission est composée de représentants du Soviet de Moscou, de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, de la Direction sanitaire, de la Direction des Matériaux de Construction, de l'Inspection Automobile (police), des syndicats ;

3. D'entériner la position de la commission pour la lutte contre le bruit, près le Comité exécutif du Soviet d'arrondissement (annexe 2) ;

4. D'obliger les comités exécutifs des Soviets d'arrondissements à :

4.1. Accélérer les travaux de la Commission pour la Lutte contre le Bruit, en dirigeant sévèrement les activités de ces commissions ;

4.2. Exiger de toutes les entreprises industrielles intéressées, des administrations et des sections, des comités exécutifs des Soviets d'arrondissements l'étude (pendant le premier semestre 1979) de mesures concrètes pour la réduction du bruit dans les entreprises industrielles, les constructions d'habitation, les zones de repos, les établissements médicaux, les établissements pour enfants jusqu'aux normes sanitaires ;

4.3. Etudier et soumettre le 1^{er} janvier 1980 à la Commission pour la Lutte contre le Bruit près le Comité exécutif de la région de Moscou les mesures pour le onzième quinquennat sur la réduction du bruit dans les quartiers de construction d'habitation et les zones de repos jusqu'aux normes en vigueur,

4.4. Ne pas autoriser la mise en service des maisons d'habitation avant la fin simultanée des chantiers voisins de celles-ci et des travaux de lutte contre le bruit dans les locaux d'habitation (normes sanitaires exigées) ;

5. En ce qui concerne la direction de l'Inspection d'Etat de l'Automobile (Direction générale des Affaires intérieures) D. G. A. I.-G. Ou. V. D. :

5.1. Améliorer l'organisation de la circulation des transports dans les endroits bruyants,

5.2. Organiser à partir du 1^{er} janvier 1980 une inspection technique d'état de la définitive de la caractéristique nominale du bruit des moyens de transport ;

6. Les responsables des aéroports et des aérodromes doivent assurer un contrôle strict de l'exécution des plans de vol faite par le personnel (commandement et dispatching), des escales et des vols réalisés au-dessus de la région de Moscou.

7. Faire savoir au Conseil des Ministres d'U.R.S.S. la non-exécution des instructions sur l'étude des zones de délimitation de construction d'habitations civiles à proximité des pistes aériennes dans la région de Moscou ;

8. Ne pas autoriser le développement des aérodromes et d'autres installations terrestres avant que ne soient effectués les travaux anti-bruit ;

9. Demander la rectification des zones de protection sanitaire des aérodromes situés sur le territoire de la région de Moscou ;

10. Prier le Ministère de la Construction et de l'Exploitation des Routes de R. S. F. S. R. :

— d'examiner le problème de la construction pour les années 1980-1985 de la bretelle reliant la route d'Egorey à l'autoroute circulaire de Moscou, et passant par la ville de Lioubertsy,

— de détourner de la ville de Zagorsk la route d'Ouglitch,

— de détourner la route de Varsovie de Podolsk,

— de construire un périphérique dans la ville de Bronnitsy ;

11. Sont chargés du contrôle de l'exécution de cette décision la Station sanitaire de la région de Moscou, la Direction générale d'Architecture et d'Urbanisme, la Direction générale des Affaires intérieures du Comité exécutif de la région de Moscou.

Président du Comité exécutif de la région de Moscou,

N.T. KOZLOV

Pour le secrétaire du Comité exécutif du Soviet de la région de Moscou,

N.K. KOROLKOV.

ANNEXE VIII

PLAN DES MESURES POUR L'UTILISATION PRATIQUE DES CONCLUSIONS DE LA PREMIERE ETAPE DES TRAVAUX DU 30 MAI 1979

Plan général de la protection de la nature et de créations de parcs de réserves sur le territoire de la région de Moscou jusqu'en 1990.

1. — En ce qui concerne la Direction des Ressources de Travail (main-d'œuvre), la Direction centrale d'Architecture et d'Urbanisme, le plan régional :

— lors de la mise au point des projets de construction d'une ville, ne pas autoriser la hausse arbitraire de la population laborieuse concentrée sur les chantiers industriels et de production, située notamment dans la zone de banlieue de la ville de Moscou, compte tenu du fait que cette zone s'accroît démesurément par rapport aux prévisions des schémas de planification de la région de Moscou ;

— dans les villes situées dans la zone suburbaine de Moscou, construire des bâtiments à plusieurs étages afin d'utiliser intensivement le territoire et d'assurer l'intégralité des grands espaces.

2. — En ce qui concerne la Direction de la Production agricole, les trusts « Skotoprom » (industrie de l'élevage), les sovkhoses d'élevage de porcs, la Direction des exploitations d'Aviculture, en accord avec la Direction centrale d'Architecture et d'Urbanisme et les stations sanitaires et épidémiologiques régionales, lors de l'installation et de la reconstruction des complexes d'élevage, des fermes et d'exploitations d'aviculture dans les zones où les dangers de pollution sont grands (pollution des eaux souterraines et des réservoirs), à proximité des zones habitées et de repos, prévoir pour la construction l'équipement et le matériel assurant la protection de l'environnement contre la pollution.

3. — La Direction générale de Construction de Matériaux de la région de Moscou doit, compte tenu du plan de développement des entreprises de l'industrie de la construction, des directives fondamentales du plan général de protection de la nature, prendre des mesures pour stopper l'exploitation des gravières situées sur les terres submersibles des rivières.

4. — La Direction générale d'Architecture et d'Urbanisme doit définir rationnellement la répartition dans la zone suburbaine de Moscou des établissements de repos, étant donné que les territoires compris dans un rayon de 50-70 kilomètres autour de Moscou doivent être utilisés pour l'organisation des repos de courte durée.

5. — Le plan régional, la Direction générale d'Architecture et d'Urbanisme, les comités exécutifs des quartiers doivent, lors de l'étude de propositions concernant l'installation et la reconstruction des entreprises industrielles et de production, tenir compte en premier lieu du niveau de concentration maximale admissible (C. M. A.) des produits nocifs dans les lieux habités.

6. — Les comités exécutifs de quartiers et les entreprises industrielles doivent préparer ensemble les propositions pour la réduction des déchets déversés dans l'atmosphère dans les entreprises industrielles des ministères fédérés : de l'industrie chimique, de construction de matériaux industriels, de construction d'appareils, des métaux non ferreux, situées dans les villes de Voskresensk, Klin, Chtchelkov, Podolsk, Kolomna, Mytichtchi, Elektrostal. Le plan régional doit unifier ces documents et présenter des propositions générales pour l'assainissement de l'air de ces villes au Conseil des Ministres de l'U. R. S. S.

En accord avec la Direction des Eaux Moscou-Okski, la Direction d'Architecture et d'Urbanisme doit :

— prévoir l'organisation de mesures de protection des eaux en tenant compte du régime nécessaire pour les rivières principales, et surtout pour les rivières Pakhra, Kliazma, Moscova (en aval de la ville de Moscou) et en assurant l'équipement et l'aménagement du territoire ;

— organiser la sélection des eaux et les réserves des eaux souterraines dans les quartiers où la quantité d'eau potable est insuffisante : quartiers de Chtchelkovo, de Podolsk, de Nogin Povlovo-Possad avec la mise en place de systèmes de recyclage et de distribution d'eau sur les chantiers industriels.

Dans les zones où l'horizon aquifère souterrain n'est pas abrité (villes : Serpoukhov, Khekhov, Podolsk, Kolomna), exécuter des travaux d'aménagement du territoire des secteurs habités et d'autres chantiers (problèmes d'approvisionnement en eau, de canalisation, d'organisation du stock superficiel, de nettoyage sanitaire).

8. — (Deuxième trimestre 1979) : exécuter les ordres des présidents des comités exécutifs de ville (Voskresensk, Podolsk, Chtchelkovo) afin de respecter les mesures prises pour l'amélioration de l'environnement.

ANNEXE IX

CHRONOLOGIE SOMMAIRE DE L'HISTOIRE DE L'U.R.S.S. ET DES VILLES ETAPES

vii^e-vi^e siècle avant Jésus-Christ : colonies grecques aux embouchures du Dniestr, du Don, sur les côtes de Crimée.

ix^e siècle après Jésus-Christ : occupation par les « russes » (slaves orientaux) de vastes territoires, des Carpates au bassin du Dnièpr et au cours supérieur de la Volga.

Fondation de Kiev et de Novgorod.

Règnes de chefs vikings, premiers princes russes : Rourik, Oleg et Igor.

x^e siècle : baptême de la Russie païenne par Vladimir le Saint. Kiev emprunte à Byzance son système politique et religieux. Œuvre missionnaire de Cyrille et Méthode.

xi^e siècle : règne de Iaroslav le Sage.

Anne de Kiev épouse Henri I^{er} de France.

xii^e siècle : après le règne du prince Vladimir Monomaque, décadence de la Russie kiévienne.

xiii^e siècle : Alexandre Nevski repousse à l'Ouest les invasions suédoises. Invasion mongole de l'Est par Baty, petit-fils de Gengis-Khan.

xiv^e siècle : fondation de la Russie moscovite. Résistance aux Tatars de Dimitri Donskoï.

Fondation du monastère de la Trinité de Moscou, par saint Serge (1314-1392).

xv^e siècle : règne d'Ivan III (1462-1505) qui épouse Sophie Paléologue, fille du dernier empereur byzantin.

Moscou devient la « troisième Rome ». Les empereurs portent le titre de tsar (César).

Reconstruction du Kremlin.

xvi^e siècle : règne d'Ivan IV « Le Terrible » (1547). Conquête de Kazan et d'Astrakhan.

1598 : fin de la dynastie Rourik.

xvii^e siècle : guerres de succession. Règne éphémère de Boris Godounov. Election d'un nouveau tsar, Michel Romanov (1613). Apogée de la Russie moscovite.

Règne d'Alexis (1645-1676).

Expansion territoriale (Sibérie, rive gauche du Dnièpr, Kiev).

xviii^e siècle : règne de Pierre le Grand (1689-1725). Saint-Pétersbourg succède à Moscou comme capitale de l'empire. Politique « d'occidentalisation ».

Règne de Catherine II.

Conquête des rivages de la mer Noire jusqu'au Dnièpr, annexion de la Lituanie, de la Russie blanche, de l'Ukraine.

Fondations de l'académie des Sciences de Saint-Pétersbourg et de l'université de Moscou (1755).

Révolte de Pougatchev (1774).

xix^e siècle : règnes d'Alexandre I^{er} et Nicolas I^{er}. Coalition avec l'Angleterre contre Napoléon. Traité de 1815 (annexion de la Pologne) et création de la Sainte-Alliance. Mise en place d'institutions centrales, ministères, conseils d'Etat. Insurrection des décembristes (1825). Défaite de Crimée (1856).

Règne d'Alexandre II (1855-1881). Abolition du servage. Création d'assemblées locales et démocratisation de la justice. Echec des réformes. Marche des étudiants (1874). Assassinat d'Alexandre II par la société secrète « Terre et Liberté ».

Règnes d'Alexandre III (1881-1894) et de Nicolas II (1894-1917). Conquête de Kazakstan (fondation de Vladivostok et de Port-Arthur) et pacification du Caucase. Conclusion de l'alliance franco-russe (1893). Premières implantations industrielles.

Naissance de Lénine (1870). Fondation, à Minsk, du parti social-démocrate russe (1898). Déportation à Iéna. Emigration en Europe (1900).

xx^e siècle : guerre russo-japonaise (1904-1905). Défaite de Tsou Shima. Manifeste d'Octobre (1905). Institution d'une assemblée élue (Douma). Répression de la première révolution sociale à Moscou (décembre 1905).

Première Guerre mondiale. Défaites de 1915. Discrédit du régime (Raspoutine). Manifestations de rue à Petrograd (février 1917). Abdication de Nicolas II. Gouvernement de Kerenski. Lénine de retour d'exil. 24 octobre 1917 : installation du pouvoir des soviets (conseils) dans la capitale puis dans toute la Russie. Paix de Brest-Litovsk (mars 1918). Expédition contre-révolutionnaire (France, Angleterre, Pologne).

Création de la République socialiste fédérative soviétique de Russie (R.S.F.S.R.) (1918). Rassemblement progressif des républiques d'Ukraine, de Biélorussie, du Caucase et d'Asie centrale (voir carte). Désorganisation de l'économie. Famine (1921). Mise en place de la nouvelle politique économique (N.E.P.). Maladie de Lénine (1922). Promulgation de la première Constitution de l'U.R.S.S. Mort de Lénine (1924). Rivalités successorales. Staline l'emporte sur Trotsky. Exil de Trotsky au Mexique (1928). Entrée de l'U.R.S.S. à la S.D.N. (1934). Intense politique d'industrialisation.

Adoption de la deuxième Constitution de l'U.R.S.S. (1936). « Purges » et procès de Moscou (1938). Pacte de non-agression avec l'Allemagne (1939). Invasion de l'U.R.S.S. par le III^e Reich (1941). Siège de Leningrad. Occupation de l'Ukraine et jusqu'aux portes du Caucase (1942). Victoire de Stalingrad (1943). Libération totale du territoire (1944). Victoire sur l'Allemagne (1945). Intégration à l'U.R.S.S. des républiques baltes, d'une partie de la Prusse orientale, de la partie occidentale de l'Ukraine, de la Bessarabie et de la Bukovine.

Reconstruction. Mort de Staline (1953). Inter règne. Nikita Khrouchtchev assoit son autorité (1955). XX^e congrès du P.C.U.S., « déstalinisation », affaires de Pologne et de Hongrie (1956). Lancement du premier satellite artificiel « Spoutnik » (1957). Début du conflit avec la Chine (1960). Vol de Gagarine (1961). Difficultés économiques (1963). Retrait de Khrouchtchev (1964).

Gouvernement de la « troïka » Brejnev-Kossyguine-Podgorny. Politique de coexistence pacifique. Affaire de Tchécoslovaquie (1968). Adoption d'une nouvelle Constitution. Leonid Brejnev, secrétaire général du P.C., devient chef de l'Etat (1977).

Moscou.

Situation :

- altitude : 200 mètres ;
- latitude : 55° (comme Edimbourg ou Copenhague) ;
- fleuve : Moscova ;
- Températures : — 10 °C janvier, + 20 °C juillet ;
- population : 2 300 000 avant 1917, 7 500 000 aujourd'hui (y compris la périphérie) ;
- superficie : 87 500 hectares.

Histoire (origines) :

1147 : date officielle de la fondation de Moscou par le prince de Souzdal, duc de Kiev, Iouri Dolgorouki ;

1328 : Ivan Kalita fait de Moscou le nouveau centre politique et le Kremlin devient un centre religieux après l'installation du métropolitaine Pierre ;

1453 : prise de Constantinople par les Turcs, Moscou devient la « Troisième Rome ».

xiv-xv^e siècle :

1362 : règne de Dimitri Donskoï ;

1389 : Basile I^{er}, 1425 Basile II, 1462 Ivan III. Construction des murs du Kremlin, des cathédrales de l'Assomption et de l'Annonciation, du palais des Facettes.

A la fin du xv^e, André Roublev peint ses icônes et consacre l'épanouissement artistique de Moscou.

xvi^e siècle :

1533 : règne d'Ivan IV « Le Terrible ». Construction de la cathédrale Saint Basile, des églises Diakovo et Kolomenskoïc. La ceinture de la Sadovaïa est dessinée.

1598 : prise du pouvoir par Boris Godounov.

xvii^e siècle :

1613 : accession au trône de la dynastie Romanov. Expansion de la ville qui se couvre d'églises et de monuments : les Térems du Kremlin, les palais Romanov et Volkov, le monastère Petrovski, etc.

1689 : règne de Pierre le Grand. Transfert de la capitale à Saint-Pétersbourg. Déclin de la ville.

xviii^e siècle :

1741 : règnes d'Elisabeth.

1767 : de Catherine II. Fondation de l'université (à l'instigation de l'encyclopédiste Lomonossov) et de la Douma (siège actuel du conseil des ministres de l'U. R. S. S.). Malgré la présence de la cour à Saint-Pétersbourg, l'édification de belles demeures se poursuit, comme celle d'hôpitaux ou d'églises (Saint-Clément, Saint-Martin-le-Confesseur).

xix^e siècle :

1812 : sur l'ordre du gouverneur Rostopchine, incendie le 14 septembre pour contrer l'avance napoléonienne après la bataille de Borodino. Les deux tiers de la ville sont détruits. La reconstruction est rapidement conduite sur l'impulsion d'Alexandre I^{er}.

1825 : fin des travaux. Nouveaux embellissements (maisons des Veuves, manège, théâtre Bolchoï), percement des rues Kropotkine et Vorovski. Accroissement rapide de la population par l'effet de l'abolition du servage et le développement de l'industrie et du commerce. A la fin du siècle, nouvelles constructions (Grand Palais, Musée des Armures du Kremlin, Goum).

xx^e siècle :

La surpopulation (6 mètres carrés par habitant en 1913), l'existence de taudis (où s'entasse un prolétariat misérable) créent les conditions propices au soulèvement.

16 novembre 1917 : Moscou redevient capitale. Très peu de destructions suivirent la révolution (seule la cathédrale du Saint-Sauveur, symbole du pouvoir théocratique).

Le plan de 1935 a entraîné la construction de nouveaux édifices (l'hôtel Moskova, la bibliothèque Lenine), du métro, l'élargissement de la rue Gorki.

La Deuxième Guerre mondiale vit la capitale investie aux trois quarts, les travaux de construction furent repris après 1945.

De cette époque remonte le percement de grandes avenues (Prospekt Mira, Koutosov, Lénine...) bordées de hauts immeubles (nouvelle université qui culmine à 240 mètres).

Le deuxième plan de reconstruction (1951) a laissé la place à une architecture plus modeste, les maisons d'habitation y tenant la place essentielle.

Le programme de développement de Moscou jusqu'en 1980 (approuvé en 1966) prévoit la rénovation des quartiers du centre, trop compacts et vétustes. Le centre réservé aux fonctions administratives et culturelles doit passer de 600 000 à 300 000 habitants.

Activités :

Capitale administrative (250 000 fonctionnaires y travaillent), Moscou est aussi une ville industrielle. La moitié de la main-d'œuvre est employée dans l'industrie des biens d'équipement, l'appareillage électrique, la sidérurgie des aciers spéciaux. Les industries légères sont également importantes (textile, confection, cuir, alimentation, imprimerie). Enfin, on compte 300 000 étudiants à l'université.

Novossibirsk.

Situation :

Novossibirsk « la nouvelle ville de Sibérie ».

Avant 1925, Novonikolaïevsk :

- altitude : 200 mètres ;
- fleuve : l'Ob ;
- températures : — 50 °C + 40 °C ;
- population : 1 350 000 ;
- population : 1 350 000 (cinquième ville de l'U. R. S. S., troisième pour la superficie après Moscou et Leningrad).

Histoire :

La fondation de la cité est relativement récente.

xix^e siècle :

1884 : la société russe de géographie fait mention d'une ville de 3 000 habitants. Elle est choisie comme étape sur le parcours du Transsibérien.

1897 : Lénine s'y arrête sur le chemin de l'exil.

xx^e siècle :

1912 : la ville compte 60 000 habitants. De petites industries s'installent (tanneries, savonneries, scieries...).

1917 : soulèvement des cheminots.

1918 : les troupes tchécoslovaques occupent la ville pour soutenir les monarchistes.

1919 : victoire définitive des Bolchéviks.

1928-1930 : première étape du développement industriel (machines agricoles, métallurgie).

1941 : de nombreuses usines sont transférées de Russie d'Europe.

Activités :

L'industrie compte deux cents entreprises réparties entre trente branches (constructions mécaniques, appareils électriques, cuir, textile, chimie). De nombreuses activités sont liées à l'environnement (charbon du Kouzbass, minerais de l'Altai, bois de la Taïga). L'agriculture est surtout orientée vers les cultures céréalières, le lin, les plantes oléagineuses et les betteraves. L'élevage bovin a été introduit récemment. Celui des moutons et des chevaux est plus ancien. De nombreux établissements d'enseignement ont été construits dont une université fondée en 1959.

Akademgorodok.

Situation : « La petite cité des savants », 28 kilomètres au Sud de Novossibirsk. Construite de toute pièce à partir de 1958 au centre géographique de l'U. R. S. S.

Population : 50 000 habitants.

Le principe de la construction d'un centre de recherches en Sibérie a été décidé au XX^e congrès (1956), en vue d'accélérer la mise en valeur de la Sibérie. Il s'agit d'un centre autonome, doté des installations les plus modernes. De 1958 à 1964, 30 millions de roubles ont été consacrés à sa construction.

Akademgorodok dépend directement de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S. ; il compte parmi ses habitants 50 académiciens, 3 000 chercheurs, 10 000 techniciens. Toutes les grandes disciplines scientifiques sont représentées dans vingt-deux instituts : physique nucléaire, physique de la chaleur, cinétique et combustion, automation et électrométrie, hydrodynamique, mécanique théorique et appliquée, géologie et géophysique, économie et statistique, cytologie et génétique, chimie minérale et organique, histoire, philologie et philosophie, etc. Dirigé par l'académicien Sobolev, un centre de calcul électronique permet l'élaboration des programmes et l'exploitation des résultats ; il a notamment permis le déchiffrement de l'écriture des anciens Mayas. A Akademgorodok ont été mis au point des canons à plasma, ou à forts jets d'eau capables de forer les aciers les plus durs. Un plasma à 100 000 000 a été obtenu à l'Institut de physique nucléaire.

Un effort particulier sélectionne les jeunes cadres. Une nomenclature de 6 000 problèmes a été établie à l'intention des élèves habitant toute l'Asie soviétique. Ceux qui en résolvent quelques-uns sont admis à un second barrage ; s'ils réussissent, ils séjournent un mois à Akademgorodok, suivent les cours et conférences, et peuvent, après examen final, entrer dans une des écoles ou l'un des instituts.

La cité est bâtie dans un décor forestier pittoresque ; deux grandes artères sont dénommées respectivement Prospekt Naoukhi (avenue des Sciences, bordée d'instituts de recherches) et Morskoïe Prospekt (avenue de la Mer de l'Ob, bordée d'immeubles résidentiels). Le long de cette dernière avenue se trouve Dom Outchenik (« Maison des Savants ») où se tiennent les congrès ; on y trouve une salle de 1 000 places, un jardin d'hiver, une exposition permanente, une grande salle des sports, un restaurant. Les villas réservées aux grands savants se dispersent dans le quartier boisé appelée Zolotaïa Dolina (Vallée d'or). Akademgorodok possède aussi un Musée de géologie sibérienne annexé à l'Institut de géologie et un jardin botanique annexé à l'Institut de biologie.

Akademgorodok est un lieu de rencontre. Des réunions et symposiums s'y sont tenus, comme le symposium soviéto-américain sur les équations différentielles partielles.

Tachkent.

Situation : capitale de la République socialiste d'Ouzbékistan (3 000 kilomètres de Moscou) :

- altitude : 455 mètres ;
- fleuve : Tchirtchik ;
- températures : — 20 °C + 50 °C ;
- population : 1 600 000 habitants.

Origine : malgré une situation géographique comparable, cette ville n'a pas un passé aussi brillant que Samarkand ou Boukhara.

viii^e siècle : les annales chinoises font état de l'existence d'une ville dénommée Binkath traduite en turc par Tach-Kent « bourg de pierre ».

x^e siècle : conquête turque. La ville est une oasis sans histoire.

xix^e siècle : la ville passe sous la souveraineté des émirs Ouzbeks de Kholand puis de l'émir de Boukhara.

1865 : siège et conquête de la ville par les troupes russes commandées par le général Tcherniaïev.

La ville est promue au rang de chef-lieu de la province du Syr-Daria. Développement de deux cités : l'une indigène et l'autre militaire et administrative.

1897 : 150 000 habitants.

xx^e siècle :

1917 : la Révolution d'Octobre fut surtout une affaire entre Russes. Les Ouzbeks se partagèrent entre conservateurs et progressistes.

1918 : guerre civile.

1919 : la jonction est faite avec l'Europe.

1924 : Tachkent devient la capitale de la République Ouzbègue.

1930 : les constructions se traduisent par une rénovation de la vieille ville (ville « indigène »).

1959 : la population atteint le million d'habitants.

Conférence internationale. Fin de la guerre indopakistanaise. Signature du traité entre Ayoub Khan et Shastri.

1966 : 25 avril, à 5 h 25, secousse tellurique (7,5 échelle de Mercalli), 5 mai, ouragan (vent 30 mètres-seconde), 36 000 immeubles détruits. 75 000 familles sans abris, mais peu de morts et de blessés (1 000) grâce aux constructions en pisé. Reconstruction de la ville à la périphérie. Réaménagement du centre (espaces verts, cité administrative...).

Activités :

Industrie : coton, charbon, hydro-électricité, nœud ferroviaire et routier, la ville est dotée d'une vaste aéroport.

Samarkand.

Situation : 228 kilomètres au sud-ouest de Tachkent, 222 kilomètres à l'est de Boukhara, capitale de la République d'Ouzbékistan jusqu'en 1930.

— altitude : 725 mètres (au pied du Tchoupan-Ator) ;

— température : — 33 °C, + 46 °C ;

— population : 250 000 habitants (Ouzbeks, Tadjiks, Russes et Ukrainiens).

Histoire :

La légende attribue la fondation de Samarkand aux empereurs Kaïbaous et Aghrasiab qui auraient vécu 3000 ou 4000 ans avant Jésus-Christ.

iv^e siècle avant Jésus-Christ :

Existence à l'emplacement de la cité actuelle, d'une ville appelée Maracanda, capitale de la Sogdiane.

329 : conquête par Alexandre le Grand.

vi^e siècle après Jésus-Christ :

La cité fait partie du Khanat de Turquie.

viii^e siècle :

Domination de la dynastie arabe Samanide.

x^e siècle :

Retour aux Turques Seldjoukides.

xiii^e siècle :

1220 : invasion mongole. Genghis Khan défait l'armée (110 000 hommes), dévaste la ville et déporte les habitants. La ville reste inhabitée un siècle et demi durant.

xiv^e et xv^e siècle :

1369 : règne de Tamerlan qui fait de la ville la capitale de la Transoxiane et lui redonne sa splendeur. Ouloughbeg, son petit-fils, poursuit son œuvre. Fondation d'une université, d'un observatoire. Centre économique important.

xvi^e siècle :

1500 : la ville tombe sous la domination des Ouzbeks et de la dynastie des Cheïbanides. Au milieu du siècle, transfert de la capitale à Boukhara.

xvii^e et xviii^e siècle :

Nouvelle période de déclin. A la fin du xviii^e siècle, la ville est pratiquement déserte.

xix^e siècle :

Occupation russe. Le général Kauffmann dépose l'émir de Boukhara.

1871 : fondation de la ville nouvelle. Construction du chemin de fer transcaspien. Nouvel essor économique.

Activités :

— agriculture : vin (le Kichmich), riz, blé, tabac, cuir, chevaux... ;

— textile : coton, laine «astrakan», soie grège ;

— industrie : construction de tracteurs et d'autos, appareillage cinématographique, porcelaine.

Samarkand est le siège d'une université comportant dix facultés.

Boukhara.

Situation : 220 kilomètres à l'ouest de Samarkand, au nord et à l'ouest s'étendent les déserts de sable de Kyzyl Koum :

— altitude : 220 mètres ;

— fleuve : Zeravchan ;

— température : — 3 °C, + 45 °C ;

— population : 100 000 habitants.

Histoire :

Le site est peuplé depuis la haute antiquité mais le nom de la ville n'est attesté que depuis le vii^e siècle. Le nom pourrait dériver de Vihara « monastère ».

vii^e siècle :

Conquête par les Arabes.

ix^e siècle :

La ville est sous l'autorité des Samanides. Capitale du royaume, elle abrite un premier, puis un second palais princier (lequel subsiste). Rayonnement culturel et artistique.

xi^e siècle :

Chute des Samanides. Domination des Karakhamides. Foyer religieux islamique.

xiii^e siècle :

1220 : invasion par Gengis Khan. La ville est saccagée mais se relève rapidement de ses ruines.

1273 : invasion par les Mongols de Perse. Nouvelle destruction. Reconstruction rapide.

xiv^e siècle :

1316 : nouvelle invasion mongole. La ville sort diminuée de ces épreuves.

xv^e siècle :

Conquête par les Ouzbeks conduits par Cheibani Khan. Les émirs chéïbanides se succèdent sans discontinuer jusqu'à la révolution russe.

1560 : la ville est promue capitale (au détriment de Samarkand).

Sous l'impulsion d'Adoullak Khan et de ses successeurs la cité se développe.

Intense activité économique. Construction de mosquées médersas, palais, fontaines, caravansérails.

xviii^e siècle :

Désagrégation du royaume.

1740 : la ville passe sous la domination de l'Iran.

1753 : reconquête par le khan Mohamed Rahkin.

xix^e siècle :

1868 : soumission à la Russie.

xx^e siècle :

1917 : la guerre civile se développe.

Boukhara est un foyer d'opposition au nouveau régime.

1920 : l'émir est renversé.

14 septembre 1920 : proclamation de la République populaire de Boukhara.

1924 : intégration à la République socialiste d'Ouzbekistan.

Activités :

- agriculture : céréales, chanvre, coton, figues, melon, tabac ;
- textile : importantes manufactures de textile, filatures, tanneries, savonneries, soie (tapis mondialement célèbres) ;
- artisanat : cuivre, broderie d'or et de soie, sacs à main.

Kiev.

Situation : capitale de l'Ukraine (deuxième république de l'U. R. S. S. après la R. S. F. S. de Russie) :

- latitude : (Dunkerque) ;
- fleuve : le Dniepr ;
- températures : — 6 °C janvier, + 19 °C juillet ;
- population : 2 000 000 d'habitants.

Histoire :

Occupée par l'homme depuis 50 000 ans, les vestiges préhistoriques et antiques n'y sont pas importants.

x^e siècle :

980 : saint Vladimir fortifie la cité, construit une résidence princière et une cathédrale, l'église de la Dîme.

xi^e siècle :

1019 : règne de son fils Iaroslav le Sage : construction d'une nouvelle enceinte, de plusieurs églises, dont l'église Sainte-Sophie « aux treize coupes » (l'intérieur subsiste encore).

xii^e siècle :

Décadence de la Russie kiévienne. Construction des monastères de Saint-Dimitri-Saint-Michel, de Saint-Siméon, de Vydoubitsi (dont il subsiste la collégiale Saint-Michel). Vladimir Monomaque fonde la collégiale de la Dormition. A la fin du siècle, les rivalités s'accroissent entre les descendants du Monomaque et les princes Olgovitchi.

xiii^e siècle :

Règne du prince Rourik. 1240, le khan Mengon, neveu de Ghengis Khan, envahit la cité et la dévaste complètement.

xiv^e et xvi^e siècle :

La ville haute cesse d'être habitée. Les églises et les palais ne sont pas relevés. Kiev passe sous l'autorité de la Lituanie puis de la Pologne.

xvii^e siècle :

1648 : le chef cosaque Bogdan Khmelnitsky rallie les Ukrainiens et Kiev fait retour à l'empire russe (1654).

xviii^e siècle :

Le collège de Kiev fondé au siècle précédent est transformé en académie par Pierre le Grand (1701). L'architecture baroque, style «rastrelli» triomphe. Construction de l'église Saint-André, du palais impérial, de la tour d'entrée de Sainte-Sophie. La cité prend rang parmi les grandes villes commerçantes de l'empire.

xix^e siècle :

La ville compte 30 000 habitants. Les trois quartiers (Basse Ville, Haute Ville, Petchersk) se fondent dans un même ensemble. L'université est fondée en 1834. A la fin du siècle, création d'importantes usines (machines agricoles, constructions mécaniques, atelier de chemin de fer).

xx^e siècle :

1903 : la famille de Lénine habite la ville.

1905 : première révolution.

1917 : les ouvriers de l'arsenal entraînent Kiev dans le mouvement révolutionnaire.

1918-1920 : la ville est la proie de la guerre civile entre Ukrainiens favorables aux Soviets, les Nationalistes et les Monarchistes soutenus par l'armée polonaise. Reconstruction. 1934 : la capitale de l'Ukraine est transférée de Kharkov à Kiev.

1941-1943 : occupation allemande. La ville est dévastée. 200 000 morts, 100 000 déportés.

Novembre 1943 : libération de Kiev.

Activités : Kiev connaît une activité industrielle importante : constructions mécaniques, appareils de précision, métallurgie légère, industries textiles, chimiques et alimentaires.

ANNEXE X

ITINERAIRE DE LA MISSION

